

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 260 464,50 euros
Siège social : 75, avenue Parmentier - 75011 PARIS
461 500 233 RCS PARIS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

Des exemplaires du présent rapport financier annuel sont disponibles sans frais auprès de la société Outside Living Industries au siège social et sur son site Internet (www.outsideliving.com), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

- CHAPITRE 1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**
- CHAPITRE 2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LA GESTION ET L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ET DU GROUPE OLIN AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009**
- CHAPITRE 3. COMPTES CONSOLIDÉS DE OLIN SA AU 30 SEPTEMBRE 2009**
- CHAPITRE 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE OLIN SA AU 30 SEPTEMBRE 2009**
- CHAPITRE 5. COMPTES SOCIAUX DE OLIN SA AU 30 SEPTEMBRE 2009**
- CHAPITRE 6. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE OLIN SA AU 30 SEPTEMBRE 2009**

CHAPITRE 1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 2 ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à PARIS
Le 29 janvier 2010

Jean-Luc HEYMANS
Président du Directoire

CHAPITRE 2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LA GESTION DE LA SOCIETE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ET LE GROUPE OLIN AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts de notre société, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de la Société dudit exercice.

Lors de l'assemblée, les rapports suivants vous seront également présentés :

- le rapport du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice écoulé,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L.225-68 du Code de Commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial du Directoire sur les options de souscription d'actions,
- les différents rapports des Commissaires aux comptes.

Les rapports ci-dessus énumérés, les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ainsi que tous autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces rapports et documents.

Les Commissaires aux comptes vous donneront ensuite lecture de leurs différents rapports.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence et conformément au règlement CRC n°99-03, adopté par le Comité de la réglementation comptable le 29 avril 1999. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2009 sont présentés en conformité avec les normes IFRS.

1. SITUATION CONSOLIDÉE DU GROUPE OLIN AU 30 SEPTEMBRE 2009

1.1 SITUATION ET ÉVOLUTION DU GROUPE OLIN AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009 :

Les postes significatifs du compte de résultat et du bilan sont commentés ci-après :

(en milliers d'euros)			
Eléments consolidés	30/09/2009	30/09/2008 (*)	Variation
Produits d'exploitation	67 913	70 519	-2 606
Marge	30 187	30 814	-627
	44,45%	43,70%	0,8%
Résultat opérationnel courant	857	-2 619	3 476
Charges financières	-856	-2 953	2 097
Résultat net des activités poursuivies	-988	-6 523	5 535
Résultat net des activités abandonnées	-3 932	-3 714	-218
Stocks nets	8 354	15 212	-6 858
Créances clients nettes	9 413	13 892	-4 479
Dettes fournisseurs	6 258	8 225	-1 967
Dettes financières	41 254	51 048	-9 794
Trésorerie	1 600	1 435	165

(*) Les données du compte de résultat au 30 septembre 2008 sont retraitées par rapport aux activités abandonnées en 2009 (filiales anglaises). Il est également renvoyé sur ce point à la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés au 30/09/2009.

► Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires net du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2009 (12 mois d'activité), est en recul de – 3,69 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

▪ France :

Après un premier semestre difficile dû essentiellement à un démarrage tardif de la saison notamment sur les familles de produits « piscine » et « aménagement ⁽¹⁾ », une reprise s'est opérée à partir du troisième trimestre. Le périmètre « France » termine l'exercice 2008-2009 en retrait de -2,51% comparé au chiffre d'affaires net de l'exercice précédent.

▪ Allemagne :

La famille de produits « Eau ⁽²⁾ » enregistre un recul de son chiffre d'affaires lié à la perte d'un référencement. La famille des abris de jardin est également en recul consécutivement au ralentissement du secteur immobilier. Ces reculs sont en partie compensés par les bonnes performances des produits « Sauna » pour laquelle les ventes ont affiché une croissance à deux chiffres.

▪ BeNeLux :

Le périmètre « BeNeLux » enregistre un très faible recul de chiffre d'affaires sur ses marchés nationaux. Par contre, le « grand export ⁽³⁾ », basé au niveau de Ubbink Garden BV, est en baisse à la suite de la chute des exportations vers les pays de l'Est et la zone ibérique.

(1) Produits « aménagement » = terrasses, occultation en bois...

(2) Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...

(3) Grand export = vente à l'export par l'entité Ubbink Garden BV vers les pays autres que l'Allemagne, la France, l'Angleterre et la Belgique

► Marge

La marge gagne en moyenne 0,8 point en 2009 comparé à 2008 sous l'effet de la baisse du prix bois sur l'exercice.

► Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies est en nette amélioration. Il passe de - 2 619 K€ au 30/09/2008 à + 857 K€ au 30/09/2009.

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge de 0,8 points et à une réduction des coûts d'exploitation de 4 millions d'€.

► Charges financières

La baisse des charges financières s'explique, d'une part, par une moindre consommation de financement sur l'exercice 2008/2009 et, d'autre part, par la baisse du taux d'intérêt moyen de référence (Euribor) de plus de 2% sur l'exercice comparé à l'exercice précédent.

► Résultat net des activités poursuivies

Le sous groupe Karibu contribue pour + 1492 K€ au résultat des activités poursuivies ; le sous groupe Ubbink pour - 1 319 K€ ; Nortland pour - 160 K€ et OLIN SA pour -1 001 K€.

L'amélioration du résultat des activités poursuivies est en partie due à l'allègement des frais financiers sur l'exercice.

La perte de 1.488 K€ constatée sur la cession des filiales anglaises est présentée dans le résultat des activités abandonnées au 30 septembre 2009.

► Résultat net des activités abandonnées

Le résultat net des activités abandonnées correspond aux résultats des activités « jardinage utilitaire France » ayant fait l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité au cours de l'exercice 2008 et aux résultats des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

En 2008, il comprend aussi la plus value réalisée sur les cessions d'activités pour un montant de 3 453 K€.

En 2009, il comprend la perte de - 1 488 K€ constatée sur la cession des filiales anglaises.

► Stocks nets

Le groupe mène une politique de réduction des stocks afin d'alléger ses besoins de financement.

Les stocks de marchandises présentés pour le 30/09/2008 incluent ceux détenus par les filiales anglaises, qui ont été cédées le 4 avril 2009, pour un montant brut de 1490 K€ (provisionné s à hauteur de 241 k€).

Les filiales anglaises exclues, le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises était de 12,19% au 30/09/2008. Il est de 11,96% au 30/09/2009.

► Créances clients nettes

La diminution des créances clients s'explique essentiellement comme suit :

- Les filiales françaises dont les activités ont été cédées ou arrêtées au cours de l'exercice 2008, détenaient au 30/09/2008 des créances clients pour un montant brut de 3 447 K€.
- Les filiales anglaises, cédées le 4 avril 2009, détenaient au 30/09/2008 des créances clients pour un montant brut de 737 K€.

La baisse des dettes fournisseurs est consécutive à l'abandon de l'activité Jardinage utilitaire France au cours de l'exercice 2008 (-1 866 K€) et à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-749 K€).

► Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs au 30/09/2009 enregistrent l'earn-out Karibu pour 800 K€.

► Dettes financières

Il est renvoyé sur ce point aux paragraphes 1.2.1 « Evolution du passif financier du groupe » et 3.1.1 « Risque de liquidité » du présent rapport

► Trésorerie

La trésorerie brute a évolué + 0,17 M€ entre 2008 et 2009 sous l'influence des flux positifs générés par l'activité, les investissements et cessions (+12,67 M€) et des flux nets financiers négatifs (-12,5 M€).

1.2 EVOLUTION DU PASSIF FINANCIER ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE OLIN AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2009 :

1.2.1 Evolution du passif financier du groupe

	(en milliers d'euros)	
Synthèse de l'endettement financier	30/09/2009	30/09/2008
Endettement moyen terme	35 610	35 408
Endettement court terme	5 644	15 640
Total	41 254	51 048

La variation de l'endettement financier entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009 concerne quasi exclusivement l'endettement court terme qui passe de 15,6 M€ au 30/09/2008 à 5,6 K€ au 30/09/2009.

Elle se décompose pour l'essentiel comme suit :

- réduction des consommations de crédits de campagne des filiales opérationnelles (-8,9 M€) consécutivement à la politique de réduction de stocks menée sur l'exercice ;
- remboursement du prêts relais Thémis qui figurait dans les comptes au 30/09/2008 (-2,6 M€) ;
- croissance des intérêts courus non payés (+ 1,5 M€).

Le détail des dettes financières figure à la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés au 30/09/2009 à laquelle il convient de se reporter.

Des précisions spécifiques sur le protocole de conciliation en date du 16 avril 2009 sont néanmoins présentées ci-après.

Fin 2008, des négociations ont été menées entre la Société, ses actionnaires majoritaires D&P PME IV, EFFI INVEST I ainsi que les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette « haute de bilan » de la Société et lui permettre ainsi d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions.

A l'issue de ces discussions, la Société, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un protocole de conciliation qui stipulait :

- le gel, jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital du Crédit de Conversion (solde au 30/09/2009 = 9.673 K€) et des emprunts d'acquisition KARIBU (solde au 30/09/2009 = 10.035 K€),
- la réalisation, au niveau de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, d'opérations financières de haut de bilan, notamment l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de l'ensemble des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I le 31 juillet 2009 au plus tard, sauf contrainte d'ordre réglementaire imposée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cet accord a été homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 27 mai 2009.

La date du 31 juillet 2009 telle que prévue au protocole de conciliation n'ayant pu être respectée, de nouvelles discussions (décrites au paragraphe 1.4.1 du présent rapport auquel il convient de se reporter) ont été menées au cours du dernier trimestre 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » afin de modifier la structure de l'opération de recapitalisation initialement projetée pour tenir compte notamment :

(i) du montant susceptible d'être incorporé au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I par voie de compensation avec tout ou partie des créances qu'ils détiennent sur la Société ;

(ii) du plafond global de 19,5 M€ prévu par les délégations de compétence consenties au Directoire par l'assemblée générale du 15 mai 2009 pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (14^{ème} et 15^{ème} résolutions de l'AGE du 15/05/2009).

1.2.2 Financement d'exploitation - Situation du Groupe

➤ *Crédits de campagne de KARIBU*

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 9,5 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 5,1 M€.

Le tirage de KARIBU sur cette autorisation s'élève à 1 088 K€ au 30/09/2009.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 25 % au minimum¹
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum
- Les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) sera effective en janvier 2010.

➤ *Crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV*

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 16 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 4 M€.

¹ Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le tirage de UBBINK GARDEN BV sur cette autorisation s'élève à 2 285 K€ au 30/09/2009.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 30 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) est effective depuis novembre 2009.

1.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009 :

1.3.1 Résiliation de contrats

➤ Résiliation du contrat « onéreux » de logistique

OLIN SA avait signé, début 2007, un contrat portant sur l'externalisation de sa logistique du site de Miramas, pour l'activité « Jardinage » qui a fait l'objet d'une cession à Intermas Nets SA en 2008. L'engagement de OLIN portait sur une période ferme de 8 années.

Ce contrat s'est avéré extrêmement onéreux pour le groupe.

A la clôture du 30 septembre 2007, une provision de 1 880 K€ avait été ainsi constatée dans les comptes pour couvrir les surcoûts de ce contrat pour les 7 prochaines années.

En 2008, suite à la cession de l'activité « Jardinage » à Intermas Nets SA, OLIN a négocié un accord avec le prestataire logistique prévoyant la rupture du contrat de logistique à compter du 31 décembre 2008.

Conséquemment, la provision portant sur ce contrat a été ajustée dans les comptes du 30 septembre 2008 en fonction des coûts réels supportés par OLIN jusqu'à la rupture du contrat, soit 936 K€.

Les derniers risques concernant le contrat onéreux ont été soldés le 20 mai 2009.

➤ Résiliation du bail du site de Boulogne

Dans le cadre de sa réorganisation et dans l'objectif de réduire à minima les coûts de fonctionnement du Groupe, le bail du site de Boulogne a été résilié à compter du 1er novembre 2008 moyennant une indemnité transactionnelle de 193 K€ (et des honoraires d'agence immobilière de 50 K€).

Ce bail 3-6-9 débutait au 1er décembre 2007 et comportait une première période ferme de 5 années. Le loyer annuel HT et hors charges était de 274 K€.

1.3.2 Remboursement du prêt relais Thémis

Lors de la signature de la promesse de vente du bâtiment de Lille (20 janvier 2008), OLIN SA avait perçu de l'acquéreur un acompte de 2.500 K€ sur le prix de vente.

Suite à la préemption de la vente par la Communauté Urbaine de Lille, OLIN SA s'est trouvée obligée de rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait perçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, OLIN a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor 4 mois +3%.

Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, à la suite de la perception du prix de la préemption.

1.3.3 Cessions et autres restructurations

➤ *Cessions des filiales anglaises du Groupe*

Aux termes d'un accord en date du 4 avril 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et sa filiale UBBINK GARDEN BV se sont engagées à céder sous diverses conditions suspensives aux Managers des filiales anglaises du Groupe, à savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de leur participation dans le capital desdites sociétés.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

Aux termes de cet accord, le Groupe OLIN a accepté d'abandonner les créances en compte-courant qu'il détenait sur les filiales anglaises cédées et les sociétés Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd se sont engagées à régler au Groupe OLIN, au plus tard le 31 décembre 2009, les achats réalisés auprès de Ubbink Garden BV depuis le 1er octobre 2008.

Le montant des achats devant être payés par les filiales anglaises à UBBINK GARDEN BV s'élève à 466 786 €. A ce jour, une somme de 362 029 € a été réglée et le solde, soit 104.757 €, fait l'objet d'un nouvel échéancier de paiement (négocié par avenant) sur la période allant du 1er janvier 2010 au 31 juillet 2010.

Enfin, sous réserve des résultats réalisés par les filiales anglaises cédées au titre de l'exercice social 2009/2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pourrait recevoir un complément de prix égal à 50% du résultat net de l'exercice 2009-2010 des filiales anglaises et plafonné à 50 000 GBP. S'il est dû, le complément de prix sera payable le 31 janvier 2011 au plus tard.

La cession de ces participations ayant été effectuée au profit des Managers des filiales anglaises cédées, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a consenti aux cessionnaires aucune garantie de passif.

La cession des filiales anglaises a généré une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes consolidés du 30 septembre 2009 compte tenu du prix de vente symbolique de chaque filiale fixé à 1 GBP.

Toutefois, elle permet au Groupe OLIN de se défaire de filiales dont l'activité est actuellement déficitaire pour se recentrer, à partir de véritables outils industriels européens, sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (châlets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...).

➤ **Encaissement du solde du prix de cession de l'activité « Jardinage France »**

Le contrat de cession de l'activité « Jardinage France », signé avec la société espagnole INTERMAS NETS courant 2008, prévoyait le règlement du solde du prix de la vente pour le 3 juillet 2009.

Les parties ont jugé qu'il était de leur intérêt commun de solder au plus tôt ce dossier et ont avancé au 20 mai 2009 la date de paiement du solde du prix de vente.

1.3.4 Changement de dénomination sociale

Dans le cadre des différents accords conclus avec la société espagnole INTERMAS NETS depuis le 24 mai 2008 à l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France, la Société a cédé à INTERMAS NETS la marque « NORTENE » et décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN).

A compter du 15 mai 2009, date de l'assemblée générale ayant décidé le changement de dénomination sociale, la Société est désormais dénommée OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

1.3.5 Modification de la composition du Conseil de surveillance

Par décision du Conseil de Surveillance du 21 novembre 2008, Monsieur Bernard ROQUES a été coopté en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Hervé DESCOTTES, démissionnaire de son mandat social et de ses fonctions de Vice-Président du Conseil avec effet au 19 novembre 2008.

Lors de cette même réunion, le Conseil de Surveillance, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Nicolas URBAIN de ses fonctions de Président du Conseil avec effet immédiat, a désigné Monsieur Bernard ROQUES en qualité de Président du Conseil et Monsieur Jérémie SURCHAMP en qualité de Vice-Président du Conseil.

La cooptation de Monsieur Bernard ROQUES, en qualité de nouveau membre du Conseil a été ratifiée par l'assemblée générale du 15 mai 2009.

1.3.6 Réduction de capital motivée par des pertes

L'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2009 a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital a été réalisée par voie de minoration de 2,90 euros de la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle a ainsi été ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

1.3.7 Procédure de sanction de l'AMF

Par lettre recommandée A/R en date du 18 février 2008, Monsieur le Président de l'Autorité des Marchés Financiers notifiait à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des faits susceptibles de donner lieu à son encontre à une sanction sur le fondement des articles L. 621-14 et L. 621-15 du Code Monétaire et Financier.

Aux termes de cette notification de griefs, il était reproché à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'avoir communiqué au marché une information inexacte et trompeuse :

- (i) en publiant le 21 juillet 2006 une prévision de chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006 qu'elle savait erronée ;
- (ii) en publiant le 13 septembre 2006 une prévision de résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2006 qu'elle savait erronée.

Aux termes d'un mémoire en réponse adressé à l'AMF le 19 mars 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contesté l'imputabilité des manquements qui lui ont été reprochés et invoqué l'iniquité de la sanction encourue.

Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 19 janvier 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a obtenu communication du rapport établi par Monsieur Pierre LASSERRE, rapporteur désigné par le Président de la Commission des sanctions de l'AMF le 24 avril 2008 en application de l'article R. 621-39-I du Code monétaire et financier.

Après examen du rapport établi par le Rapporteur désigné par le Président de la Commission des sanctions de l'AMF, la Société a informé la Commission des sanctions de l'AMF qu'elle n'entendait pas contester la réalité des manquements à l'obligation d'information relevés, savoir le caractère inexact des informations communiquées au public par Monsieur Philippe WALLON relativement à son chiffre d'affaires et son résultat prévisionnels pour l'exercice clos le 30 septembre 2006 par communiqués des 21 juillet et 13 septembre 2006.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a néanmoins précisé qu'elle considérait que ces manquements (i) ne lui étaient imputables ni en droit ni en fait, (ii) qu'en tout état de cause, ils n'avaient pas été commis par elle « sciemment », tout en contestant les sanctions que le Rapporteur proposait à la Commission de retenir à son encontre.

Aux termes des décisions de la Commissions des sanctions de l'AMF en date du 5 mars 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a été condamnée à une sanction pécuniaire de 15.000 euros. OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'a pas interjeté appel de cette décision.

1.4. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1.4.1 Nouvelles discussions entre OLIN SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan »

Il est rappelé que la Société OLIN SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont entamé, au cours du dernier trimestre 2009, de nouvelles discussions afin de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel des échéances du Crédit de Conversion et des emprunts d'acquisition KARIBU (v. paragraphe 1.2.1 ci-dessus).

En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait :

- à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€ destinée à solder en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009, le reliquat s'imputant sur les intérêts dus au titre de l'année 2010 ;
- à ne pas rembourser, tant que les banques n'auront pas été entièrement désintéressées, D&P PME IV et EFFI INVEST I de tout ou partie de leurs créances, dans l'hypothèse où celles-ci ne pourraient être intégralement incorporées au capital comme initialement prévu au protocole de conciliation du 16 avril 2009 (v. paragraphe 1.2.1 ci-dessus).

De leur côté, D&P PME IV et EFFI INVEST I accepteraient de ne pas solliciter, tant que les banques n'auront pas été entièrement désintéressées, le remboursement de la fraction de leurs créances respectives qui n'aurait pu être capitalisée.

Parallèlement à ces discussions, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I revoient la structure initiale de l'opération de recapitalisation qui avait été annoncée au marché en suite de la signature du protocole de conciliation le 16 avril dernier dans la mesure où cette opération ne permettrait pas de capitaliser les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA dans les conditions initiales du protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Un nouvel accord est en cours d'élaboration à la date des présentes afin de formaliser le résultat de ces nouvelles discussions.

1.4.2 Acquisition de KARIBU – Clause d'earn out

Aux termes de l'accord d'acquisition de KARIBU en date du 24 mai 2007, il avait été initialement convenu entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les cédants des titres KARIBU :

- de fixer à 11 M€ la partie fixe du prix d'acquisition de la totalité des titres composant le capital de KARIBU ;
- de stipuler un « earn out » plafonné à un montant maximum de 4 M€, payable le cas échéant le 31 mars 2010 au plus tard et calculé selon la formule suivante :

$$[(\text{EBITDA réel moyen EX2008}^1 \text{ et EX2009}^1 - \text{EBITDA moyen BP2008}^2 \text{ et BP2009}^2 \text{ tel que prévu au BP}^3) \times 8$$

(Dette Moyenne 2009 – Dette Moyenne 2006 x 1,2)]

2

Nota :

(1) Exercice 2008 et Exercice 2009

(2) Business plan 2008 et Business plan 2009

(3) Business plan

Au cours du dernier trimestre 2009, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés et ont signé un avenant pour ramener à 800 K€ le montant global, forfaitaire et définitif de l'earn out dû au titre de cette acquisition.

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

1.4.3 Procédure diligentée à l'initiative de Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS à l'encontre de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP

Lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 15 mai 2009, plus précisément en début de séance, et préalablement au vote des résolutions, le Bureau de l'assemblée générale, saisi d'une demande présentée par D&P PME IV et EFFI INVEST I :

- a constaté, après avoir entendu les personnes concernées, que Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS (dont Monsieur Dominique VITOU est le Président) n'avaient pas déclaré de franchissements de seuil ou d'intention au titre de leur concert présumé en application des dispositions de l'article L. 233-10 II du Code de commerce,
- et décidé en conséquence d'appliquer à l'encontre Monsieur de Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS, conformément aux recommandations présentées par l'AFEP et l'ANSA dans le vade-mecum à l'attention des membres du bureau des assemblées générales, la sanction prévue à l'article L. 233-14 du Code de commerce, savoir la privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée au titre du concert présumé, soit 5%.

En fin de séance, Monsieur Dominique VITOU a déclaré qu'il estimait que la décision de privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction de 5% du capital qui aurait dû être déclarée par lui-même et la société DOMOPHI au titre de leur concert présumé, prise par le Bureau de l'assemblée était litigieuse et qu'elle avait privé les actionnaires minoritaires de la possibilité de s'opposer, comme ils l'entendaient, au vote :

- des 12ème et 13ème résolutions ayant décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société ;
- des 14ème et 15ème résolutions ayant délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société.

Par exploit d'huissier en date du 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS ont ainsi assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

*« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
 - Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...)
 - Condamner la société Outside Living Industries, ainsi que Messieurs ROQUES et SURCHAMP, solidairement, à verser à Monsieur VITOU la somme de 10.000 € au titre de l'article 1382 du Code civil ;
 - Condamner la société Outside Living Industries, à verser aux demandeurs [de] la somme de 10.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ; (...) ».*

A ce jour, l'instance est pendante devant le Tribunal de Commerce de Paris et la date de jugement n'est pas encore connue.

Il est, à cette occasion rappelé que c'est sur la base des délégations de compétence objet des 14^{ème} et 15^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I négocient actuellement avec les Banques « haut de bilan » les conditions dans lesquelles pourrait être préparée et réalisée l'opération de recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA dont il est fait état au paragraphe 1.2.1 du présent rapport.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette action en justice n'est pas de nature à empêcher l'opération de recapitalisation projetée mais pourrait la retarder de plusieurs mois étant précisé qu'en toute hypothèse, D&P PME IV et EFFI INVEST I disposeront à compter du 30 juin 2010 de droits de vote double leur permettant d'adopter à nouveau les décisions qui auraient pu être annulées d'ici là.

2. RESULTATS SOCIAUX ET EVOLUTION DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ET DES SOCIETES DU GROUPE OLIN

2.1 OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA – COMPTES SOCIAUX

Outside Living Industries	(en milliers d'euros)	
Eléments	30/09/09	30/09/08
Chiffre d'affaires	940	1 615
Résultat d'exploitation	-914	-3 588
Résultat courant avant impôt	-3 333	-21 059
Résultat net	-4 731	-20 522
Capitaux propres	-22 709	-17 978

OLIN SA est une holding financière, société de tête du Groupe.

Elle a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 18 octobre 1995 et est actuellement cotée sur Euronext de NYSE Euronext Paris (Compartiment C) sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique NORT.

OLIN SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

OLIN SA a un rôle de holding animatrice du Groupe et facture à ce titre diverses prestations à ses filiales.

Pour l'exercice 2008, OLIN SA facturait aussi des loyers à une partie tierce et à certaines de ses filiales.

Le déficit de l'exercice clos au 30 septembre 2008 est aussi consécutif à des charges de restructuration importantes. Par ailleurs, il inclut des provisions constatées sur les titres (317 K€) et les comptes courants (20 899 K€) de certaines filiales dont les activités ont été abandonnées.

Dans l'autre sens, il inclut la plus value de cession de l'immeuble de Lille (+2,8 M€) et la plus value de cession du fond de commerce NORTENE (+ 2,47 M€).

Enfin, OLIN SA a perçu, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, un dividende de 685 K€ versé par sa filiale UBBINK GARDEN BV.

Le déficit du 30 septembre 2009 intègre la perte constatée sur la cession des filiales anglaises pour un montant de 1 488 K€.

A la clôture du 30 septembre 2009, OLIN SA a abandonné tout ou partie des créances de comptes courants qu'elle détenait sur certaines filiales du Groupe (ie. OLIN Jardinage, OLIN Pro, Nortland, Optimis, Trent, Tout Jardin Direct) pour un montant total de 24,9 M€. Corrélativement, les provisions antérieurement constituées sur ces comptes courants ont été reprises pour un montant de 22,7 M€.

2.2 PRINCIPALES FILIALES OPÉRATIONNELLES DU GROUPE OLIN

2.2.1 UBBINK GARDEN BV (Pays-Bas / BtoB)

Ubbink Garden BV	(en milliers d'euros)	
Eléments	30/09/09	30/09/08
Chiffre d'affaires	37 261	43 239
Résultat d'exploitation	-747	1 696
Résultat courant avant impôt	-1 258	896
Résultat net	-1 391	543
Capitaux propres	3 970	5 361

L'ensemble des activités du Groupe OLIN concernant les bassins et les fontaines décoratives est regroupé sous la marque UBBINK.

UBBINK a aussi une forte activité dans le domaine du Jardinage utilitaire hors de France.

Par ailleurs, Outside Living Industries France SARL (anciennement dénommée UBBINK France) exploite sur le site de Nieppe (59) depuis le 1er janvier 2008, via un contrat de location gérance, l'activité qui était jusqu'à présent exploitée par la société NORTLAND (ie.commercialisation de piscines hors-sol et des articles d'aménagement de terrasses).

Au 30 septembre 2009, UBBINK GARDEN BV détient 4 filiales à 100% :

- Allemagne..... Ubbink Garten GmbH
- Belgique..... Outside Living Industries Belux (ex Ubbink Vijver & Tuin)
- Hollande AWPS BV
- France Outside Living Industries France (ex Ubbink France)

Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, filiales à 100% de Ubbink Garden BV, ont été cédées le 4 avril 2009 leurs managers.

A fin septembre 2009, le sous-groupe UBBINK employait 87 personnes réparties comme suit :

- Hollande :	37	- Allemagne :	14
- Belgique :	8	- France :	28

▪ Activité de l'exercice 2008 :

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2008 prend en compte le chiffre d'affaires (hors groupe) réalisé par Apollo Gardening (filiale de UBBINK GARDEN BV depuis le 1er octobre 2007) pour 4 140 K€ et celui de la société Nortland à hauteur de 5 218 K€ (dont l'activité a été reprise par Outside Living Industries France à compter du 1er janvier 2008).

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2008, à périmètre constant par rapport au 30 septembre 2007, s'élève à 33 881 K€ et enregistre une baisse de 13,4% comparé à septembre 2007.

Cette baisse du chiffre d'affaires est consécutive au non-renouvellement sur l'Allemagne de certains contrats commerciaux arrivés à échéance.

Comparés aux résultats de l'exercice 2007, les résultats 2008 de UBBINK GARDEN BV ont été pénalisés par les coûts du site logistique de Nieppe (entrepôt et personnel) qui s'élèvent à 1 M€) et par des charges financières supplémentaires de l'ordre de 0,4 M€ liées au financement des activités du site.

Il est également rappelé que UBBINK GARDEN BV a versé à OLIN SA un dividende de 685 K€ au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2008.

▪ Activité de l'exercice 2009 :

Le chiffre d'affaires de UBBINK GARDEN BV au 30 septembre 2009 inclut le chiffre d'affaires des filiales anglaises jusqu'à leur cession (6 mois de chiffres d'affaires), soit 2 484 K€.

Le chiffre d'affaires (hors groupe) des filiales anglaises inclut dans celui de UBBINK GARDEN BV était de 5.510 K€ au 30/09/2008 et de 1.846 K€ au 30/09/2007.

Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2009, hors filiales anglaises, est en baisse de - 7,8% comparé à celui de l'exercice 2008 sur le même périmètre.

Cette baisse reste centrée, comme en 2008, sur l'Allemagne.

Les résultats du sous groupe UBBINK restent lourdement grevés par ceux de la filiale française OLIN France (ex UBBINK France).

Sur un résultat net total de -1.391 K€ pour le sous-groupe, OLIN France contribue pour - 1.335 K€ et la filiale allemande, UBBINK GARTEN GmbH pour -219 K€.

2.2.2 KARIBU Holztechnik GmbH (Allemagne / BtoB)

Karibu Holztechnik GmbH	(en milliers d'euros)	
Eléments	30/09/09	30/09/08
Chiffre d'affaires	33 767	33 108
Résultat d'exploitation	2 542	1 440
Résultat courant avant impôt	2 357	1 022
Résultat net	1 493	635
Capitaux propres	3 918	2 431

KARIBU – n°2 allemand du chalet de jardin avec environ 65 000 unités vendues – a intégré le Groupe en décembre 2005. Cette société commercialise outre les chalets, des saunas et des piscines hors sol.

KARIBU, seule filiale du Groupe OLIN à produire en interne, dispose de deux sites de production :

- le site de Bernau (Allemagne) : usine de 3 516 m² / stockage en open space de 3.700 m² ;
- le site de Breme (Allemagne) : usine de 13.072 m² / stockage en open space de 19.605 m².

Au 30 septembre 2009, les effectifs salariés de KARIBU s'élèvent 144 personnes, tous employés en Allemagne.

▪ Activité de l'exercice 2008 :

Après un exercice 2007 difficile, KARIBU a réalisé de bonne performance en 2008 :

- le chiffre d'affaires progresse de plus de 10% ;
- et le résultat courant avant impôt passe de + 128 K€ à + 1.022 K€

La société a retrouvé de la stabilité après une période d'incertitude liée aux difficultés rencontrées pour son intégration dans le groupe.

▪ Activité de l'exercice 2009 :

Karibu a réalisé d'excellentes performances sur l'exercice 2009.

Son chiffre d'affaires progresse de + 2% et son résultat net passe de + 635 K€ en 2008 à +1.493 K€ en 2009.

Par ailleurs, il est déduit du résultat 2009, un management fees de 337 K€ pour les prestations de OLIN SA.

Les bons résultats de l'exercice 2009 s'expliquent, d'une part, par la progression de la marge consécutive à la chute du prix du bois et, d'autre part, par la baisse des frais financiers.

2.3 FILIALES / ACTIVITES CEDEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.3.1 Filiales anglaises cédées le 4 avril 2009

APOLLO GARDENING Ltd et UBBINK GARDENING Ltd, filiales à 100% de Ubbink Garden BV, ainsi que NORTÈNE Ltd, filiale à 99,25% de OLIN SA, ont été cédées début avril 2009.

Jusqu'à cette date, les filiales anglaises ci-dessus listées étaient comprises dans le Groupe OLIN et ont enregistré les résultats suivants :

Apollo Gardening Ltd		(en milliers d'euros)	
Eléments	30/09/09	30/09/08	
Chiffre d'affaires (1)	2 484	4 141	
Résultat d'exploitation	35	48	
Résultat courant avant impôt	-35	-25	
Résultat net	0	-25	
Capitaux propres	332	491	
Taux de conversion EUR/GBP	0,9308	0,7903	

(1) Chiffre d'affaires social (hors groupe + groupe)

Ubbink Gardening Ltd		(en milliers d'euros)	
Eléments	30/09/09	30/09/08	
Chiffre d'affaires (1)	0	1 478	
Résultat d'exploitation	0	-126	
Résultat courant avant impôt	0	-124	
Résultat net	0	-124	
Capitaux propres	-675	-795	
Taux de conversion EUR/GBP	0,9308	0,7903	

(1) Chiffre d'affaires social (hors groupe + groupe)

Nortene Ltd		(en milliers d'euros)	
Eléments	30/09/09	30/09/08	
Chiffre d'affaires (1)	0	25	
Résultat d'exploitation	-2	10	
Résultat courant avant impôt	-285	-169	
Résultat net	-285	-169	
Capitaux propres	-1 543	-1 502	
Taux de conversion EUR/GBP	0,9308	0,7903	

(1) Chiffre d'affaires social (hors groupe + groupe)

Nortène Ltd n'a plus d'activité opérationnelle depuis le 2 juin 2005. Il est rappelé que, en juillet 2005, NORTENE Ltd a signé un contrat de licence de marque avec la société SOLUS (distributeur anglais) permettant à cette dernière d'exploiter la marque « Nortène » en Angleterre pendant 20 ans auprès des jardineriers. Depuis cette date, les revenus de Nortène Ltd ne sont plus constitués que des royalties qu'elle perçoit de SOLUS

2.3.2 Activités abandonnées au cours de l'exercice 2008b ayant impacté les résultats du dernier exercice

Les filiales du Groupe, dont l'activité a été cédée en 2008, continuent d'exister, notamment OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE), et ont généré des pertes sur l'exercice 2008/2009.

Conformément à IFRS 5.35, ces pertes sont classées en « Résultat des activités abandonnées » au 30/09/2009.

Les pertes s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- Lors de la cession de l'activité Jardinage, les stocks de OLIN JARDINAGE ont été cédés à INTERMAS, à l'exception des stocks de produits « oiseau » (cage, boule de graisse...) non repris par INTERMAS.

A la clôture de l'exercice au 30/09/2008, il restait un stock de 343 K€ (provisionné pour 229 k€) qui a fait l'objet d'une liquidation sur l'exercice 2008/2009.

OLIN JARDINAGE a, par ailleurs, loué des entrepôts pour ce stock jusqu'à février 2009.

- Le contrat de cession de l'activité jardinage à INTERMAS prévoyait également que OLIN JARDINAGE assure la logistique de cette activité, pour le compte d'INTERMAS, jusqu'au 31/12/2008. La facturation des prestations logistiques à INTERMAS était fixée forfaitairement par le contrat de cession à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par INTERMAS.

- Certains contrats dont la résiliation n'a pu être obtenue (leasing informatique, central téléphonique...) ont continué à courir sur l'exercice 2008/2009.

- Les structures juridiques sans activité supportent encore des charges financières liées à leur endettement vis à vis de la société mère.

Le lecteur se reportera à la note 10 des annexes aux comptes consolidés au 30/09/2009 pour la présentation du résultat des activités abandonnées.

3. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

3.1 RISQUES FINANCIERS

3.1.1 Risque de liquidité

Echéancier du passif financier au 30/09/09		Total	(en milliers d'euros)		
			échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations	(1)	11 705	11 705	0	0
Emprunt conversion du court terme	(2)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu	(3)	10 035	10 035	0	0
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	(4)	2 480	2 480	0	0
Emprunt Nortène Tunisie	(5)	607	607	0	0
Emprunt Mt Karibu	(6)	96	64	32	0
Emprunt S&B Karibu	(6)	1 000	1 000	0	0
Crédit-bails	(7)	12	12	0	0
Juste valeur Swap	(8)	2	2	0	0
Juste valeur Contrats à terme	(9)	173	173	0	0
Crédits de campagne Karibu	(10)	1 088	1 088	0	0
Crédits de campagne Ubbink Garden BV	(11)	2 285	2 285	0	0
Autres débits France et Intérêts courus	(12)	2 098	2 098	0	0
Total		41 254	41 222	32	0

Les négociations et discussions présentées aux paragraphes 1.2.1 et 1.4.1 du présent rapport font partie intégrante du risque de liquidité.

(1) OBSA – Obligations

Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été émis au profit de D&P PME IV et de EFFI INVEST I, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions (« OBSA »). La valeur nominale d'une OBSA est de 10 €.

De plus amples informations sur les obligations et les bons de souscription d'actions y attachés figurent dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316 auquel il convient de se reporter.

Dans le cadre d'une première recapitalisation réalisée le 30/06/2008, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé la totalité des 1.500.000 bons de souscription d'actions qui leur ont été attribué en libérant le prix d'exercice desdits bons par voie de compensation avec une partie des créances (notamment obligataires) qu'ils détenaient chacun sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Depuis le 30/06/2008, il n'existe plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

D&P PME IV et EFFI INVEST I restent néanmoins titulaires ensemble d'un nombre total de 1 191 789 obligations (sur les 1 500 000 obligations émises par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA après déduction des 308 211 obligations ayant été remboursées par voie de compensation lors de la réalisation de l'augmentation de capital du 30/06/2008 précitée).

Les obligations, nettes des frais d'émission non encore amortis (soit 640 K€ au 30/09/2009 et 213 K€ au 30/09/2008), sont classées en dettes courantes au 30/09/2009 dès lors que :

- la prolongation du gel des échéances en capital de la dette « haut bilan » n'est pas obtenue au 30/09/2009 (v. paragraphe 1.2.1 du rapport) ;

- et que le contrat d'émission des OBSA prévoit une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement.

Par ailleurs, le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires respectives (v. paragraphe 1.2.1 du présent rapport).

(2) Emprunt de conversion des crédits court terme

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après le « Crédit de Conversion ») d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts court terme en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ ramenant ainsi le solde du Crédit de Conversion à un montant de 9.673 K€. Corrélativement, les Banques du Crédit de Conversion ont accepté de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS.

Il était contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion serait amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Le Crédit de Conversion devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010 (v. paragraphe 1.2.1 du présent rapport).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, au cours du dernier trimestre 2009, de nouvelles négociations avec ses actionnaires majoritaires et ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement du Crédit de Conversion jusqu'au 31/01/2011 (v. paragraphe 1.2.1 du présent rapport).

Au 30 septembre 2009, les parties n'ayant pu finaliser ce nouvel accord, le Crédit de Conversion est classé en « Passifs courants » dans les comptes.

A la date du présent rapport, aucun nouvel échéancier de remboursement du Crédit de Conversion n'a encore été négocié.

Dans l'hypothèse où, à l'issue de la période de gel des échéances de remboursement du Crédit de Conversion, le paiement desdites échéances devait reprendre selon le calendrier initial, la Société aurait à régler trimestriellement (les 21 mars, 21 juin, 21 septembre et 21 décembre de chaque année jusqu'au complet remboursement du Crédit de Conversion) des échéances en capital d'un montant de 524 K€ (soit une somme totale annuelle de 2.096 K€).

(3) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009 (protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010 (v. paragraphe 1.2.1 du présent rapport).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, au cours du dernier trimestre 2009, de nouvelles négociations avec ses actionnaires majoritaires et ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement des emprunts d'acquisition de KARIBU jusqu'au 31/01/2011 (v. paragraphe 1.4.1 du présent rapport).

Au 30 septembre 2009, les parties n'ayant pu finaliser ce nouvel accord, les deux emprunts d'acquisition de Karibu sont classés en « Passifs courants » dans les comptes.

A la date du présent rapport, aucun nouvel échéancier de remboursement des emprunts d'acquisition de Karibu n'a encore été négocié.

Dans l'hypothèse où, à l'issue de la période de gel des échéances de remboursement des emprunts d'acquisition de Karibu, le paiement desdites échéances devait reprendre selon le calendrier initial, la Société aurait à régler trimestriellement (les 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 octobre de chaque année jusqu'au complet remboursement desdits emprunts) des échéances en capital d'un montant de 502 K€ (soit une somme totale annuelle de 2.008 K€).

(4) Emprunt D&P PME IV &EFFI INVEST I

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

Le contrat de prêt est conclu pour une durée limitée expirant le 31 décembre 2009. Il est stipulé que le remboursement du prêt peut s'effectuer à tout moment à l'initiative de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au

capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en compte courant d'associés.

Il est renvoyé sur ce point à la note 6, point I de l'annexe aux comptes consolidés au 30/09/2009.

(5) Emprunt Nortène Tunisie

Nortène Tunisie a contracté auprès d'une banque française (par ailleurs membre du « pool » bancaire ayant financé la dette « haut de bilan » de OLIN SA) un emprunt d'un montant initial de 1 M€ portant intérêts à un taux égale à Euribor 3 mois + 1%.

Conformément aux termes d'un précédent protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006 (homologué par le Tribunal de Commerce de Nanterre le 27 décembre 2006), les échéances de cet emprunt ont été gelées.

A la date du présent rapport, aucun nouvel échéancier de remboursement n'a encore été négocié.

Il est également précisé, pour le bon ordre, que cette créance n'est pas comprise dans le Crédit de Conversion (v. point 2 ci-dessus) et, en conséquence, que de nouvelles discussions, déjà entamées en avril 2009, reprendront avec la banque prêteuse dès qu'une solution aura été trouvée sur la dette « haut de bilan » de OLIN SA.

(6) Emprunt Moyen Terme de KARIBU

Au 30 septembre 2009, il s'agit d'un solde d'emprunt auprès d'une banque allemande pour 96 K€ et de l'emprunt de 1.000 K€ accordé par l'ancien propriétaire de KARIBU (Streinbrugge + Berninghausen GmbH).

L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€ doit être remboursé au plus tard le 31 mars 2010 par la société KARIBU si les covenants bancaires de KARIBU le lui permettent.

Cet emprunt porte intérêts au taux Euribor 3 mois +1,50%.

(7) Crédit-bail et autres

Un seul contrat de crédit-bail subsiste au 30 septembre 2009. Il concerne du matériel informatique embarqué.

(8) Swaps de taux sur les financements

La juste valeur du swaps de taux au 30/09/2009 est inscrite en passif financier pour un montant de 2 K€. Il est également renvoyé sur ce point au paragraphe 3.1.3 « Risque de taux » du présent rapport.

(9) Contrats à terme

La juste valeur des contrats à terme EUR/USD souscrit en juillet 2009 par UBBINK GARDEN BV, soit -173 K€ au 30 septembre 2009, est inscrite en passif financier. Il est également renvoyé sur ce point au paragraphe 3.1.2 « Risque de change ».

(10) Crédits de campagne de KARIBU

Il est renvoyé sur ce point aux développements figurant au paragraphe 1.2.2 du présent rapport.

(11) Crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV

Il est renvoyé sur ce point aux développements figurant au paragraphe 1.2.2 du présent rapport.

(12) Endettement court terme du pôle France

Au 30 septembre 2009, il s'agit d'intérêts courus à payer. Le pôle France ne dispose pas de ligne de crédit depuis la cession de l'activité Jardinage France en juillet 2008.

3.1.2 Risque de change

L'approvisionnement du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est, pour partie, effectué depuis l'Asie. La monnaie de transaction est le Dollar (USD).

La couverture du risque de change est assurée par UBBINK GARDEN BV pour l'ensemble de ses filiales.

Historiquement, des couvertures maximales étaient effectuées en début de saison sur la base des achats en devises budgétés. Le taux de couverture des achats en devises budgétés n'était jamais inférieur à 90% et était rapidement réajusté pour atteindre une couverture maximale de 100% des besoins.

Pour la campagne 2008-2009, les achats de marchandises en USD ont été couverts à environ 70% afin de se donner plus de flexibilité pour profiter des baisses de cours de cette devise en effectuant aussi des achats « spot » de l'USD.

UBBINK GARDEN BV réalisant l'essentiel de son approvisionnement au cours du 1er semestre de l'exercice afin de préparer la période haute d'activité, les couvertures EUR/USD étaient entièrement consommées à la clôture semestrielle du 31 mars 2009.

Pour la campagne 2009/2010, compte tenu des incertitudes économiques, le groupe a préféré réaliser une couverture totale des achats budgétés en USD.

Ainsi, UBBINK GARDEN BV (Hollande) a souscrit le 21 juillet 2009, 6 contrats à terme de 1 million d'USD chacun, dont les échéances s'étalent du 29/10/2009 au 29/03/2010. Le taux contractuel EUR/USD est de 1,4066.

La juste valeur de ces contrats à terme au 30 septembre 2009, soit -173 K€, est inscrite en passif financier.

En France, tous les contrats à terme EUR/USD conclus en 2005 et 2006 pour l'activité Jardinage utilitaire France, dont les taux de change sont devenus très défavorables, ont été liquidés en décembre 2008.

3.1.3 Risque de taux

Les besoins de financement du Groupe sont couverts au moyen d'emprunts.

L'endettement financier à taux variable est de 24 690 K€ au 30 septembre 2009. L'exposition au net aux variations de taux est de 22 955 K€ (net du swap de taux pour 135 K€ et de la trésorerie pour 1 600 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 230 K€ en résultat financier de l'exercice, soit 5,90 % du résultat financier net total (activités poursuivies et activités abandonnées)

➤ Swaps de taux sur les financements au 30 septembre 2009 :

BNP PARIBAS (Swap de taux)							
Date conclusion	Objet	Date de échéance	Nominal €	Nominal résiduel €	Intérêts (flux)	BNP Paribas Paye	Nortène paye
20/04/2004	Emprunt N.Tunisie	20/04/2010	1 000 000	135 201	Trimestriel	Euribor 3 M le 18	3,50%

La juste valeur du swaps de taux au 30/09/2009 est inscrite en passif financier pour 2 K€.

3.2 RISQUE LIÉ À LA STRUCTURE DÉFICITAIRE DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ET LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

3.2.1 Situation structurellement déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (holding) présente aujourd'hui des déficits structurels.

Ses ressources sont limitées aux *management fees* qu'elle perçoit de ses filiales et dont le montant annuel s'élève à environ 900 K€ (calcul effectué par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires net hors groupe des sous-groupes opérationnels).

Les dépenses annuelles de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, qui s'élèvent quant à elles à environ 1 900 K€ (hors intérêts à servir sur les obligations et les comptes courant des actionnaires et compte tenu d'un taux à 3% pour la rémunération des créances bancaires) sont couvertes grâce, d'une part, au prêt complémentaire de 2,48 M€ qui lui a été consenti par D&P PME IV et EFFI INVEST I et, d'autre part, au prix perçu par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à l'occasion de la cession de l'activité « Jardinage France ».

Sur la base du plan de trésorerie établi en octobre 2009, qui intègre les dernières négociations bancaires présentées au paragraphe 1.4.1 du rapport, les besoins financiers de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA seraient couverts jusqu'à la fin du mois de janvier 2011 (sous réserve toutefois de la signature d'un nouvel accord avec les Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I).

L'objectif de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est de mettre à profit cette période pour poursuivre la réduction de ses dépenses structurelles au strict minimum possible.

3.2.2 Impact sur la continuité d'exploitation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, ses actionnaires de référence et ses Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un protocole de conciliation aux termes duquel les parties se sont accordées pour geler jusqu'au 31 janvier 2010 les échéances en capital de l'emprunt de conversion du court terme et les échéances en capital des emprunts d'acquisition de KARIBU.

Le plan de trésorerie prévisionnel 2009 de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, qui a été établi en avril 2009 en suite de la signature de ce protocole, laissait apparaître un niveau de financement suffisant jusqu'à la fin de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Une incertitude existe toutefois depuis cette date et, plus particulièrement, au-delà du 31 janvier 2010, date à laquelle doivent en principe reprendre les remboursements de l'emprunt de conversion du court terme (dont le solde au 30 septembre 2009 s'élevait à 9 673 K€) et des emprunts d'acquisition KARIBU (dont le solde au 30 septembre 2009 s'élevait à 10 035 K€).

Comme indiqué au paragraphe 1.4.1 ci-dessus, de nouvelles discussions ont été entamées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour notamment prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel des échéances en capital de l'emprunt de conversion des crédits court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU.

En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€. Cette somme soldera en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009 et le reste s'imputera sur les intérêts dus au titre de l'année 2010.

Par ailleurs, D&P PME IV et EFFI INVEST I accepteraient de ne pas solliciter le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances, de tout ou partie de leurs créances, dans l'hypothèse où celles-ci ne pourraient être intégralement incorporées au capital comme initialement prévu au protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Le nouveau plan de trésorerie de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, établi pour la période allant de septembre 2009 à janvier 2011, anticipant favorablement le résultat des négociations ci-dessus, fait apparaître un niveau de financement suffisant pour assurer la continuité de l'activité de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur les 15 prochains mois.

Toutefois, un échec de ces négociations remettrait en cause la continuité d'exploitation de la Société.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 30 septembre 2009, les capitaux propres consolidés négatifs et les risques de ne pas honorer les remboursements d'emprunts à compter du 31 janvier 2010, la Direction demeure toutefois confiante dans sa capacité à trouver avec ses principaux créanciers, actionnaires de référence et ses banques « haut de bilan », des solutions permettant la préservation des intérêts de toutes les parties.

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 ont ainsi été arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

3.3 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

3.3.1 Risques liés au changement d'activité

La Société a identifié deux risques liés au changement d'activité résultant de la cession de l'activité « jardinage utilitaire » et de son recentrage sur le secteur du « jardin loisir » et du « bien être »

1- la gamme de produits offerte aux distributeurs étant plus restreinte que par le passé, le pouvoir de négociation du Groupe avec les distributeurs se trouve affaiblie ;

2- le Groupe devra s'attacher à adapter ses circuits de distribution au marché spécifique des articles destinés au « bien-être » qui requiert l'intervention de professionnels capables de conseiller et d'aider à l'installation des produits. Actuellement, le Groupe distribue ses produits principalement à travers les grandes chaînes de distribution et ne maîtrise pas la formation du personnel dédié à la commercialisation de ces produits.

3.3.2 Cyclicité de l'activité – Risques liés aux aléas climatiques

L'activité du Groupe est saisonnière ; le Groupe réalise généralement environ 65 % de son chiffre d'affaires entre le mois de janvier et le mois de juin. Les pics d'activité se situent aux mois de mars, avril et mai.

L'activité du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été pourra avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Les restrictions d'utilisation d'eau en été, consécutives à la sécheresse, peuvent également avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

En cas de météo défavorable, le Groupe met en place des actions commerciales ciblées pour améliorer les ventes.

3.3.3 Risques liés aux clients : impayés / référencements

La clientèle du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est composée pour l'essentiel de grands distributeurs de produits de jardin (Castorama, Truffaut, Leroy Merlin, Obi, Hornbach, Otto Baumarkt, Verband, Hagebaumarkt, Intratuin, etc.) dont la solvabilité est notoire et qui référencent leurs fournisseurs au niveau national principalement.

Pour le reste des clients, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES s'informe de la solvabilité de ses prospects et clients auprès des assureurs crédits pour l'ouverture et le suivi des comptes.

Au 30 septembre 2009, les provisions sur les comptes clients s'élèvent à 2.064 K€ pour un poste « Clients » de 11 477 K€.

La provision sur clients concerne, à hauteur de 0,8 M€, la créance chinoise de Nortène Tunisie.

Il est rappelé que cette société avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli.

Or, les difficultés rencontrées par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de l'acquéreur chinois des machines de Nortène Tunisie. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0,8 M€, a donc été provisionnée en totalité. Des mesures ont été prises pour récupérer tout ou partie de cette créance, mais leur chance de succès reste incertaine.

Hors la créance chinoise décrite ci-dessus, la provision représente environ 12% des comptes clients au 30 septembre 2009.

Il est rappelé que le Groupe provisionne les créances clients dès lors que les retards d'échéances deviennent importants et qu'aucun échéancier précis n'est mis en place avec le client pour le paiement des sommes concernées.

Il est aussi rappelé que les contrats commerciaux conclus avec les distributeurs sont renégociés chaque année et le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est ainsi exposé à un risque de non reconduction des contrats.

3.3.4 Risques liés aux fournisseurs

Le Groupe base la sécurité de sa politique d'achat sur la diversité des sources d'approvisionnement. Cette stratégie permet d'éviter les situations de dépendance vis à vis d'un fournisseur particulier.

D'une manière générale, le Groupe est exposé au risque d'une évolution à la hausse du prix des matières premières.

Une partie des achats étant réalisée en Chine en Dollar (USD) et les marchandises étant expédiées par bateau, le Groupe est aussi exposé aux risques suivants :

- à l'augmentation du coût de la vie en Chine ;
- à l'évolution à la hausse du cours du Dollar (USD) ;
- et à l'augmentation du coût des frais de transport.

Les approvisionnements du Groupe peuvent également être empêchés/limités par des organisations internationales ou bien encore dépendre de la politique commerciale et la mise en place de quotas d'exportation par certains pays dans lesquels sont implantés les fournisseurs de bois exotique du Groupe.

Chaque année, le Groupe revoit ses contrats d'approvisionnement et diversifie ses sources d'achats si les prix proposés par les fournisseurs évoluent défavorablement et de manière durable.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les risques de hausse de prix (matières plastiques), les prix des principaux approvisionnements sont négociés « fermes », quand cela est possible, dès le début et pour toute la saison.

Les achats de bois ne font, quant à eux, l'objet d'une couverture de prix que sur de courtes périodes (environ 4 mois). Ainsi, au delà d'un délai moyen d'environ 4 mois, les sociétés du « pôle Bois » du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sont exposées à une évolution défavorable du prix du bois.

3.3.5 Risques liés aux stocks

Au cours des exercices passés, les sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES constituaient des stocks correspondant à 3 mois de ventes prévisionnelles pour pouvoir assurer l'exécution des commandes et anticiper les besoins de la saison.

Les risques de ruptures des stocks étaient limités à condition toutefois que les prévisions de ventes soient en adéquation avec la demande réelle des clients du Groupe.

Dans un contexte économique mondial en crise, le Management de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA conduit sur l'exercice 2008/2009 une politique de réduction drastique des stocks (stocks nets au 30/09/2009 = 8.354 K€ ; au 30/09/2008 = 15.212 K€).

Les stocks sont désormais constitués au minimum nécessaire pour assurer les besoins de l'activité.

Les stocks du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sont peu exposés au risque d'obsolescence par effet de mode compte tenu de la nature des produits commercialisés. Ils sont utilisés, d'année en année, selon le cycle des saisons. Les innovations lancées sur le marché ont généralement une durée de vie supérieure à 5 ans.

Toutefois, les évolutions de la réglementation concernant les normes de fabrication de certains produits peuvent entraîner des dépréciations de stocks.

3.4 RISQUES LIES AUX LITIGES

a- Litige « Nortène Technologies »

Le litige qui opposait OLIN SA à la société PH-France (groupe Plymouth), relatif à la cession par la Société de sa filiale Nortène Technologies à PH France en 2000, n'ayant pas connu d'évolution depuis plusieurs années, OLIN SA considère que le risque correspondant est faible.

En conséquence, litige a été soldé dans les comptes qui arrêtés au 30 septembre 2009 et, corrélativement, la provision correspondante de 191 K€ a été reprise dans lesdits états financiers.

b- Litige opposant la Société à Monsieur Dominique Vitou et la société Domophi SAS

Il est renvoyé sur ce point aux développements qui figurent au paragraphe 1.4.3 du présent rapport.

4. INFORMATIONS SOCIALES ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL

4.1 INFORMATIONS SOCIALES

- **Effectif**

Au 30 septembre 2009, le groupe OLIN employait 236 personnes réparties comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Septembre 2009	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	Total
UBBINK BV	28	8	37	14	0	87
KARIBU Holztechnik GmbH				144		144
OLIN SA	5					5
Total	33	8	37	158	0	236

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES employait par ailleurs 21 travailleurs temporaires (6 en Hollande ; 12 en Allemagne et 3 en France) au 30 septembre 2009.

Variation des effectifs entre le 30/09/2008 et le 30/09/0009

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
au 30/09/2009	33	8	37	158	0	236
VARIATION	-8	-2	-7	-9	-24	-50
Baisse suite à cessions d'entités					-24	-24
Baisse suite à départs personnels	-8	-2	-7	-9		-26
Total	-8	-2	-7	-9	-24	-50

L'effectif du Groupe a diminué de 50 personnes entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, principalement :

- en Angleterre, suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-24 personnes) ;
- en Allemagne où la réduction du personnel, initiée au cours de l'exercice 2008, s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (-8 personnes) ;
- et en France et en Hollande, où le Groupe a poursuivi l'ajustement de ses effectifs.

Variation des effectifs entre le 30/09/2007 et le 30/09/0008

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2007	94	10	45	177	26	352
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
VARIATION	-53	0	-1	-10	-2	-66
Baisse suite à cessions d'entités	-31					-31
Baisse suite à départs personnels	-22		-1	-10	-2	-35
Total	-53	0	-1	-10	-2	-66

L'effectif du Groupe a diminué de 66 personnes entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, principalement :

- en France : Suite à la cession de l'activité jardinage utilitaire France à Interma en juillet 2008 et à la cession de Nortène Fleurs en décembre 2007, 31 personnes sont sorties de

l'effectif du groupe. Par ailleurs, le Groupe a entrepris de rationaliser ses effectifs en France avec le départ de 22 personnes.

- et en Allemagne : les effectifs de Ubbink Garten GmbH ont été revus à la baisse suite à la perte d'un important référencement

- **Durée du travail**

La durée hebdomadaire du travail est de :

- 35 heuresen France
- 39 heuresen Hollande
- 38,5 heuresen Allemagne
- 37,5 heuresen Belgique

- **Sous-traitance**

Le Groupe a eu recours à de la sous-traitance au cours de l'exercice 2008-2009. L'impact de la charge correspondante est de l'ordre de 207 k€.

- **Formation**

Les dépenses de formation du personnel sont de l'ordre de 89 K€.

- **Emploi et Insertion des travailleurs handicapés**

Le Groupe OLIN a employé 3 salariés handicapés sur l'exercice 2008-2009.

- **Égalité professionnelle**

Le Groupe OLIN offre une égalité de chance aux hommes et aux femmes tant au niveau du recrutement que de l'avancement de carrière.

- **Intéressement et participation des salariés aux résultats du groupe**

Les sociétés du Groupe OLIN n'ont mis en place aucun plan d'intéressement ou de participation des salariés aux résultats du Groupe ou des sociétés qui le composent à l'exception des accords de participation de UBBINK BV.

4.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité des sociétés du Groupe OLIN se concentre essentiellement sur le négoce.

A ce titre, ces sociétés ne sont confrontées ou exposées à aucune problématique environnementale de quelque nature que ce soit, en ce compris la société allemande KARIBU, seule société du Groupe à maintenir une activité industrielle dans la filière « Bois » avec deux usines à Brême et Berlin.

5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe OLIN a été restructuré en profondeur au cours des exercices 2008 et 2009 et les filiales structurellement déficitaires ont toutes été soit cédées, soit arrêtées.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a réduit (et continue de réduire) de façon importante ses coûts de fonctionnement. L'objectif est d'atteindre prochainement un niveau de coût incompressible. La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, holding du Groupe, présente toutefois des comptes structurellement déficitaires sous influence des intérêts financiers de l'endettement « haut bilan » (v. paragraphe 3.2 du présent rapport).

Malgré la sévère crise économique subie au cours de l'exercice 2009, les activités des sous-groupes opérationnels se sont bien maintenues. La baisse du chiffre d'affaires enregistré en 2009 par rapport à celui de l'exercice précédent s'est limitée à -3,69% (Cf. note 21 des annexes aux comptes consolidés au 30/09/2009).

Il n'existe pas, à la connaissance de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, de changements importants dans la structure des marchés (ie. entrée de nouveaux concurrents sur le marché ; fusion/rapprochement de concurrents ; consolidation verticale de distributeurs et de fournisseurs ; etc.) des sous-groupes opérationnels KARIBU et UBBINK qui laisseraient envisager un impact négatif sur ceux-ci dans un futur proche.

Par ailleurs, le financement de la campagne 2010 des sous-groupes opérationnels est assuré.

Toutefois, dans le contexte économique actuel, il est extrêmement difficile de prédire un niveau d'activité pour l'exercice 2010.

Enfin, le problème particulièrement important de la dette financière « haut bilan » de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA reste entier, même si la Société a, jusque là, toujours trouvé avec ses créanciers des accords qui préservent les intérêts de chaque parties.

6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Compte tenu des particularités du marché, il est essentiel pour le Groupe OLIN de se différencier de ses concurrents (et notamment des importateurs chinois) en lançant chaque année de nouvelles innovations / références de produits qui viennent à remplacer les anciennes.

Nonobstant la cession de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS en juillet 2008 (qui représentait environ 800 références), le Groupe OLIN compte actuellement plus de 2 300 références de produits et renouvelle tous les ans environ 250 références de produits.

Les sommes ainsi investies par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sont comptabilisées en charges, à l'exception des moules qui font l'objet d'un amortissement.

La conception des nouveaux produits est effectuée en interne par les équipes commerciales et le département achat selon leur appréhension du marché futur.

La grande distribution ne référence ensuite qu'une partie des innovations proposées par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA selon ses propres critères d'accueil par les clients

finaux. Cette phase se situe en général une année après le développement des nouveaux produits.

Ainsi jusqu'au référencement effectif des produits du Groupe par la grande distribution, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'est pas en mesure d'identifier parmi les nouveaux articles proposés, ceux susceptibles de générer des avantages économiques futurs probables.

La Société estime que les dépenses liées au développement des nouveaux produits représentent environ 1% du chiffre d'affaires du Groupe OLIN.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

7.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL :

A la clôture de l'exercice, le capital social s'élève à 260 464,50 euros. Il est divisé en 2 604 645 actions de 0,10 euro de nominal, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Au 30 septembre 2009, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

7.2 MODIFICATION DU CAPITAL :

Reprenant les précédents développements qui figurent au paragraphe 1.3.6 du présent rapport, il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital a été réalisée par voie de minoration de 2,90 euros de la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

Aucune autre modification n'a été apportée au capital social au cours de l'exercice écoulé.

7.3 ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ :

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital social au 30 septembre 2009 :

Actionnaires	Nbre de titres	Nbre de droits de vote	% capital	% des droits de vote	Nbre de droits de vote corrigé (2)	% des droits de vote corrigé (2)
D&P PME IV	1 000 001	1 000 001	38,39%	31,04%	1 000 001	40,38%
EFFI INVEST I	500 000	500 000	19,20%	15,52%	500 000	20,19%
Sous total Concert	1 500 001	1 500 001	57,59%	46,57%	1 500 001	60,58%
DOMOPHI (1)	383 094	624 427	14,71%	19,38%	146 030	5,90%
Dominique VITOU	191 935	381 052	7,37%	11,83%	114 434	4,62%
Philippe WALLON	94 925	189 850	3,64%	5,89%	189 850	7,67%
Joseph GOURLET	57 763	115 526	2,22%	3,59%	115 526	4,67%
Autres actionnaires nominatifs détenant moins de 2,5% du capital	33 431	66 862	1,28%	2,08%	66 862	2,70%
Actionnaires titulaires d'actions au porteur	343 496	343 496	13,19%	10,66%	343 496	13,87%
Total des présents	2 604 645	3 221 214	100,00%	100,00%	2 476 199	100,00%

⁽¹⁾ La société DOMOPHI est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 46 rue Antoine Fratacci – 92170 VANVES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 402 741 235. La société DOMOPHI, créée en 1995, a pour activité l'acquisition, la détention, la cession de titres et/ou valeurs mobilières de toutes sociétés civiles ou commerciales, par tout moyen. Le capital de la société DOMOPHI est détenu à hauteur

de 80,48%, en capital et en droits de vote, par la famille de Monsieur Dominique VITOU ; à hauteur de 14,64%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe WALLON et enfin à hauteur de 4,88%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe LEPERS.

(2) Saisi d'une demande présentée par D&P PME IV et EFFI INVEST I, le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009, après avoir constaté que Monsieur VITOU et la société DOMOPHI (dont Monsieur VITOU est le Président) n'avaient pas déclaré de franchissements de seuil ou d'intention au titre de leur concert présumé en application des dispositions de l'article L. 233-10 II du Code de commerce, a décidé d'appliquer à leur encontre la sanction prévue à l'article L.233-14 du Code de commerce, savoir la privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée au titre du concert présumé, soit 5%. La décision du Bureau est actuellement contestée par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS dans les conditions décrites au paragraphe 1.4.3 du rapport.

A la connaissance de NORTENE SA, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société.

7.4 CAPITAL POTENTIEL

7.4.1 Capital autorisé non émis

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, al. 7 du Code de Commerce, le tableau ci-après présente les délégations de compétences et autorisations financières qui ont été consenties par l'assemblée générale mixte des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 15 mai 2009 au profit du Directoire pour procéder à des augmentations de capital, en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce :

EMISSIONS AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION			
Titres concernés	Source (N° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital en euros
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGM 15/05/2009 14 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 15/07/2011	19 500 000 € (plafond spécifique et plafond maximum global)
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	AGM 15/05/2009 14 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 15/07/2011	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles
Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGM 15/05/2009 15 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 15/07/2011	Dans la limite du plafond global de 19 500 000 €

Le Directoire n'a utilisé aucune de ces délégations financières, que ce soit au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de l'exercice.

7.4.2 Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions légales, les informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions figurent dans le rapport spécial du Directoire établi en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce.

7.4.3 Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre

A la date d'élaboration du présent rapport, le Directoire ne dispose pas d'autorisation financière lui permettant d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à créer de la Société.

7.4.4 Titres non représentatifs du capital

Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été émis au profit de D&P PME IV et de EFFI INVEST I, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre d'une précédente recapitalisation de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 les 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient.

A la date du présent rapport, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

D&P PME IV et EFFI INVEST I restent néanmoins titulaires ensemble de 1.500.000 obligations émises par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, et toujours en vigueur, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après :

Forme des Obligations	Forme nominative
Durée de l'emprunt	3 ans à compter du 21 septembre 2007, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Intérêt annuel	7%
Taux de rendement actuariel brut	7,77% annuel
Amortissement normal des Obligations	En totalité à la date finale d'amortissement, le 21 septembre 2010
Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société	OLIN SA a la possibilité d'amortir à tout moment, sans pénalité ni frais, sous réserve d'une notification écrite au représentant de la masse 15 jours calendaires avant la date prévue d'amortissement anticipé, tout ou partie des OBSA en circulation à leur valeur nominale non encore amortie et à hauteur d'un montant minimum de 500 000 € en principal, ou au-delà, pour un montant en principal multiple de 100 000 €
Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	Les principaux cas de défaut entraînant une exigibilité des obligations sont notamment les suivants : - Le défaut de paiement de toute somme due par OLIN SA - L'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement judiciaire - Le rejet par la Banque de France de la signature de OLIN SA - L'émission de la part des commissaires aux comptes de réserves significatives - La réduction du capital de OLIN SA non motivée par des pertes, sans l'accord préalable du représentant de la masse - OLIN SA cesse de détenir directement ou indirectement son pourcentage de détention dans les capital des filiales - Le changement d'activité de OLIN SA - La dissolution avec liquidation de OLIN SA ou d'une filiale - Fusion, scission de la société ou d'une filiale sans l'accord préalable du représentant de la masse - Changement de contrôle de OLIN SA - Emission par OLIN SA ou ses Filiales de titres donnant accès immédiatement ou à terme du capital de OLIN SA ou d'une filiale - Non respect par OLIN SA des obligations essentielles du contrat d'émission
Cotation des obligations	Les Obligations pourront le cas échéant faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé.

7.5 ACTIONNARIAT SALARIE

Au 30 septembre 2009, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise ou inter-entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions OLIN ou des sociétés qui lui sont liées.

A cette date, il n'existait aucun fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) permettant aux salariés de la Société d'investir indirectement en actions OLIN.

Enfin, les salariés ne détiennent directement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

7.6 PLACE DE COTATION

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur Euronext Paris (compartiment C) de NYSE Euronext sous le code ISIN FR 0006626032, code mnémonique NORT. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du cours de clôture de l'action OLIN au 18 janvier 2010, soit 1,10 euro, ressort à 2 865 109,50 euros.

7.7 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, qu'aucun élément ne nous semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la société OLIN SA à l'exception des éléments suivants :

- Délégations de compétences consenties au Directoire pour augmenter le capital social (v. paragraphe 7.4.1 ci-dessus) ;
- Les principaux cas de défaut entraînant une exigibilité des obligations dont l'émission a été décidée le 18 septembre 2007 en cas, notamment, de changement de contrôle de la Société (v. paragraphe 7.4.4 ci-dessus) ;
- L'existence d'un concert déclaré entre les actionnaires majoritaires de la société OLIN SA, savoir D&P PME IV et EFFI INVEST I.

7.8 FRANCHISSEMENT DE SEUILS :

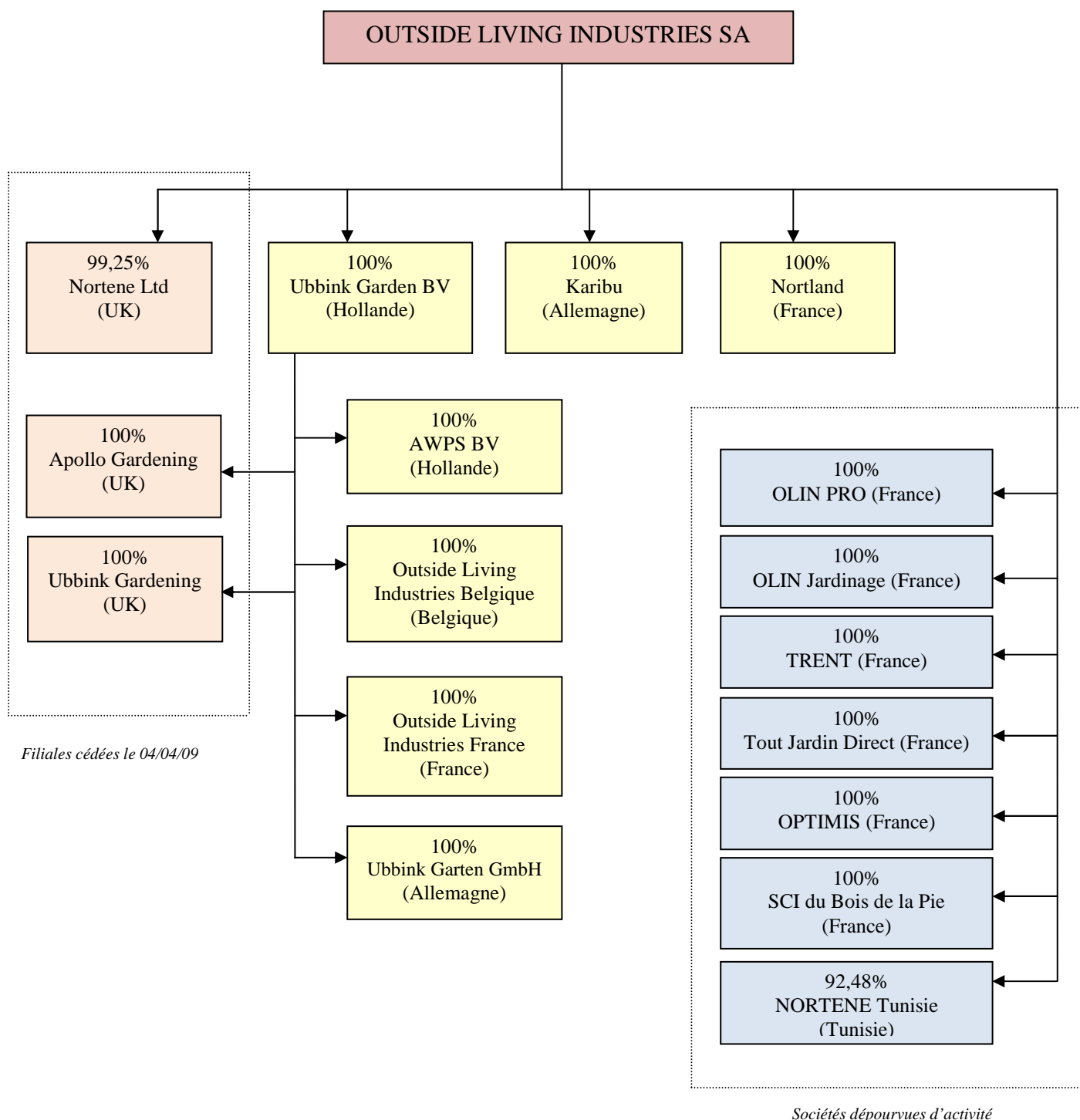
Aucun franchissement de seuil n'a été notifié à la Société au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de l'exercice.

7.9 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS :

Néant.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 30 septembre 2009, l'organigramme du Groupe OLIN est le suivant :



Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées dans l'organigramme ci-dessus, le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital.

En vous rendant compte de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé, nous vous avons également exposé l'activité de ses filiales opérationnelles.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan, en application de l'article L.233-15 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L.233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que, au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

9.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE OLIN

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés au cours de l'exercice écoulé par chacun des membres du Directoire et du Conseil de surveillance de OLIN SA :

9.1.1 Membres du Directoire

Nom et prénom	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société (hors mandat social)	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés
Jean-Luc HEYMANS Président du Directoire	02/04/2001	23/04/2009	23/04/2011	Directeur Général Marketing, Sales, Logistics	Néant	Groupe OLIN - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Gérant de Outside Living Industries Nederland BV (anciennement dénommée AWPS BV) - Gérant de Ubbink Jardin BV - Administrateur et Directeur de Ubbink Garden BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH et Woodfeeling GmbH - Gérant de OLIN Pro - Gérant de OLIN Jardinage - Gérant de Trent - Gérant de la SCI du Bois de la Pie - Gérant de Optimis - Gérant de Nortland
Georges TOURNIER Membre du Directoire et Directeur Général (art. L225-66 C.Com)	30/09/2008	28/06/2009	28/06/2011	Directeur Administratif et Financier	Néant	Néant

9.1.2 Membres du Conseil de Surveillance

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés
Bernard ROQUES Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Cooptation le 21/11/2008 Ratification AG du 15/05/2009	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Président du Conseil d'administration de ARBEL SA	<p>Groupe ARBEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbel SA : Président Directeur Général depuis juin 2008 - 2F Participations : Administrateur depuis juin 2002 - ARFA : Représentant de la société Arbel de mars 1999 à décembre 2005 et Président du Conseil d'administration depuis mars 2006 - AFBS EURL : Gérant depuis février 2006 <p>Administrateur des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fermoba Industries Fermoba Centre Industries Fermoba Nord Industries Fermoba Est Industries <p>Groupe SELCODIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selcodis SA : Membre du Conseil de surveillance depuis avril 2007 - Euro Distribution Alimentaire SA : Administrateur depuis décembre 2001 (société en liquidation judiciaire) <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - FL Vuitton Gestion et Conseil SA : Administrateur - Inès de la Fressange SA : Administrateur depuis juin 2005
Jérémy SURCHAMP Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Cooptation le 16/06/2008 Ratification AG du 15/05/2009	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Directeur Associé dans un fonds d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil d'administration de Raphaël Young SA, - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil de surveillance de Panol SA
Nicolas URBAIN Membre du Conseil de Surveillance	18/09/2007	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Dirigeant de société	<ul style="list-style-type: none"> - Financière Sicomax : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Eurocréances SAS : Président depuis 2005 - « ID » Immobilier Développement : Président depuis 2005 - Effi Re : Président depuis 2007 - Société Générale Commerciale de l'Est SGCE : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Marais Participations : Président depuis 2005 - CDB Finances : Gérant depuis 2002
Dominique VITOU Membre du Conseil de Surveillance	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Retraité	- Président de Domophi SAS
Philippe LEPERS Membre du Conseil de Surveillance	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Retraité	Néant

9.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par la Société, et/ou par l'une quelconque des sociétés qu'elle contrôle, aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

9.2.1 Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux membres du Directoire au cours du dernier exercice

Jean-Luc HEYMANS / Président du Directoire (1)		
(montants en €)	Exercice 2008-2009	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (2)	240 000	240 000
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle (3)	<i>Principe de rémunération non encore arrêté</i>	109 131
Jetons de présence	0	0
Avantage en nature (véhicule)	9 927	9 927
Total	249 927	359 058

(1) Président du Directoire à compter du 30/09/2008

(2) Rémunération au titre d'un contrat de travail conclu avec Outside Living Industries France SARL

(3) Prime versée par Outside Living Industries France SARL sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA en contrepartie des efforts et de l'implication personnelle forte consacrés par Monsieur Heymans aux restructurations majeures effectuées au cours des exercices concernés

Georges TOURNIER / Membre du Directoire (1)		
(montants en €)	Exercice 2008-2009	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (2)	150 000	150 000
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle (3)	<i>Principe de rémunération non encore arrêté</i>	18 940
Jetons de présence	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0
Total	150 000	168 940

(1) Début de mandat le 30/09/2008

(2) Rémunération au titre d'un contrat de travail conclu avec Outside Living Industries SA

(3) Prime versée par Outside Living Industries SA sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA en contrepartie des efforts et de l'implication personnelle forte consacrés par Monsieur Tournier aux restructurations majeures effectuées au cours des exercices concernés

9.2.2 Tableau des rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance au cours du dernier exercice

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008-2009 Montants versés en €	Exercice 2007-2008 Montants versés en €
Bernard ROQUES Président du Conseil		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (1)	44 000	0

(1) Rémunération versée ès qualité de Président du Conseil de surveillance conformément à l'article L.225-81 du code de commerce avec effet à compter du 21/11/2008, date de désignation de Monsieur Bernard ROQUES à ces fonctions.

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008-2009 Montants versés en €	Exercice 2007-2008 Montants versés en €
Jérémy SURCHAMP Vice-Président du Conseil		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Nicolas URBAIN		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Dominique VITOU		
Jetons de présence	0	18 294
Autres rémunérations	0	0
Philippe LEPERS		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0

9.2.3 Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non-concurrence

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Luc HEYMANS Président du Directoire Début mandat : 02/04/01 Fin mandat : 23/04/11	X(1)			X	X(2)		X(3)	
Georges TOURNIER Membre du Directoire - DG Début mandat : 30/09/08 Fin mandat : 28/06/11		N/A		X		X		X

(1) Au titre de la direction opérationnelle du sous-groupe Ubbink Garden BV

(2) Indemnités de départ d'un montant égal à 12 mois de salaire + prime, sauf en cas de révocation ou de licenciement pour faute grave (il est précisé que le versement de cette indemnité n'est, à ce jour, subordonné à aucune condition de performance). Cette indemnité n'a pas été soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées prévue à l'article L.225-90-1 du Code de commerce. Si cette indemnité est maintenue à l'avenir, elle devra être régularisée au cours d'une prochaine assemblée étant précisé qu'une réflexion est menée pour mettre cette indemnité en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

(3) En contrepartie de la non-concurrence et pendant la durée de celle-ci, la société versera mensuellement une indemnité égale à 1/8ème de mois de salaire, avec un maximum de trois mois, calculée sur la moyenne des salaires perçus durant les 12 derniers mois à l'exclusion de toute prime d'intéressement à caractère aléatoire ainsi que de toute prime ou indemnité de départ

9.3 OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES

A la connaissance de OLIN SA, aucun des dirigeants et/ou aucune des personnes qui leur sont liées n'a notifié à la Société, en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, la réalisation d'opérations sur les titres OLIN au cours de l'exercice écoulé.

10. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Au 30 septembre 2009, le résultat consolidé (part du Groupe) est négatif et ressort à – 4.919.819 €. A cette date, le résultat de la société mère OLIN SA est également négatif et s’élève à – 4.730.667,49 €.

Nous vous proposons d’affecter la perte de l’exercice clos le 30/09/2009, soit -4.730.667,49 €, au compte de report à nouveau qui sera ainsi porté de -29.940.455,16 euros à -34.671.122,65 euros.

Il est rappelé que la Société n’a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1 Capitaux propres demeurant inférieurs à la moitié du capital social

Nous attirons votre attention sur le fait que les capitaux propres au 30 septembre 2009 restent négatifs et s’élèvent à -22.708.881 € pour un capital social, à cette date, de 260 464,50 €.

Le 31 mars 2008, l’assemblée générale extraordinaire, statuant conformément aux dispositions de l’article L.225-248 du code de commerce, a décidé qu’il n’y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Nous vous rappelons cependant que la Société est tenue de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d’une valeur au moins égale à la moitié de son capital social, au plus tard le 30 septembre 2010.

11.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l’article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (Annexe 1).

11.3 Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au paragraphe 4° de l’article 39 dudit code, s’élève à 4.436 € au titre de l’exercice (amortissements excédentaires). Etant donné la situation fiscale déficitaire des sociétés, aucun impôt n’a été supporté au titre de ces charges non déductibles.

11.4 Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Au cours de l’exercice écoulé, la Société n’a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

11.5 Conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-86 du code de commerce

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-86 du code de commerce et autorisées par votre conseil de surveillance durant l'exercice écoulé.

La liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales en application de l'article L.225-87 ont été communiqués aux membres du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes.

* *
 *

Les renseignements que nous venons de vous donner vous permettront, pensons nous, de prendre les décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Directoire

* *
 *

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	30.09.05	30.09.06	30.09.07	30.09.08	30.09.09
	En €	En €	En €	En €	En €
1 - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	2 681 400	3 313 932	3 313 935	7 813 935	260 464
b) Nombre d'actions émises	893 800	1 104 644	1 104 645	2 604 645	2 604 645
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 078 728	16 755 024	2 273 982	1 615 268	939 702
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	1 066 222	315 337	-5 110 348	-4 475 801	-31 286 019
c) Impôts sur les bénéfices	34 120	0	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 017 713	76 516	-18 010 956	-20 522 487	-4 730 667
e) Montant des bénéfices distribués (1)	716 144	0	0	0	0
3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfices après impôt, mais avant amortissements et provisions	1	0	-5	-2	-12
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	1	0	-16	-8	-2
c) Dividende versé à chaque action	1	0	0	0	0
4 - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	2	2	2	8	5
b) Montant de la masse salariale (2)	251 572	2 516 980	296 253	889 381	413 735
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..) (2)	110 357	1 133 774	143 823	386 597	123 355

(1) Exercice de versement effectif

(2) Le personnel de NORTENE JARDIN SAS, repris par OLIN SA à compter du 01/10/2005 (fusion NSA-Njardin), a été transféré chez OLIN JARDINAGE SARL à compter du 1er juin 2006

**CHAPITRE 3. COMPTES CONSOLIDES DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA
AU 30 SEPTEMBRE 2009**

BILAN CONSOLIDE

Au 30 septembre 2009

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	Septembre-09	Septembre-08
Goodwill	(11)	10 617	9 964
Immobilisations incorporelles	(11)	15	119
Immobilisations corporelles	(12)	2 176	2 326
Autres actifs financiers	(13)	19	229
Actifs d'impôts différés		-	66
ACTIF NON COURANT		12 827	12 704
Stocks et en-cours	(14)	8 354	15 212
Clients et comptes rattachés	(15)	9 413	13 892
Actifs d'impôt exigible		45	376
Autres actifs courants	(16)	2 991	9 868
Trésorerie et équivalents	(a)	1 600	1 435
ACTIF COURANT		22 403	40 783
TOTAL DE L'ACTIF		35 230	53 487

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	Septembre-09	Septembre-08
Capital	(17)	260	7 814
Primes		10 436	10 436
Réserves consolidées		- 24 419	- 21 837
Réserves de conversion		178	321
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 4 920	- 10 237
Capitaux propres part du groupe		- 18 465	- 13 503
Intérêts minoritaires		-	106
CAPITAUX PROPRES		- 18 465	- 13 397
Provisions	(18)	-	-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(25)	1 098	1 225
Passifs financiers	(19)	32	32 137
PASSIF NON COURANT		1 130	33 362
Provisions	(18)	678	2 224
Passifs financiers à court terme	(19)	41 222	18 911
Passifs d'impôt exigible		853	353
Autres passifs	(20)	9 812	12 034
PASSIF COURANT		52 565	33 522
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		35 230	53 487

(a) La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 30 septembre 2009

(en milliers d'euros)

Postes	Notes	Septembre-09	Septembre-08 (retraité)
Chiffre d'affaires		67 675	70 261
Autres produits		238	258
Total Produits	(9) & (21)	67 913	70 519
Variation de stock de produits finis et encours		- 539	- 27
Achats consommés		- 37 187	- 39 678
Charges externes		- 18 155	- 19 518
Charges de personnel		- 10 194	- 10 293
Impôts et taxes		- 120	- 194
Amortissements		- 561	- 1 414
Variation des provisions		352	- 79
Autres produits courants		103	108
Autres charges courantes		- 755	- 2 043
Résultat opérationnel courant	(22)	857	- 2 619
Autres charges opérationnelles	(22)	-	-
Résultat opérationnel	(22)	857	- 2 619
Produits de trésorerie et équivalent		2	-
Coût financier brut	(23)	- 856	- 2 953
Impôts exigibles et différés	(24)	- 991	- 951
Résultat des activités poursuivies		- 988	- 6 523
Résultat net des activités abandonnées	(10)	- 3 932	- 3 714
Résultat net		- 4 920	- 10 237
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du groupe		- 4 920	- 10 237
Nbre d'actions		2 604 645	2 604 645
Stock-options	(25,D)	53 628	53 628
OBSA		-	-
Résultat par action (en €)		- 1,89	- 3,93
Résultat dilué par action (en €) *		- 1,89	- 3,93
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		- 0,38	- 2,50
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €) *		- 0,38	- 2,50

* Résultat dilué par action et Résultat dilué par action des activités poursuivies

Le calcul du résultat dilué ne tient pas compte des hypothèses d'exercice des BSA et de levée d'option qui présentent un caractère antidilutif sur le résultat par action (perte)

NB : Une réconciliation du compte de résultat au 30/09/2008 ci-dessus présenté en comparatif avec celui publié au 30/09/2008 est présentée en note 31.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 30 septembre 2009

(en milliers d'euros)

Libellés	Septembre 09	Septembre 08 (retraité)
Résultat net des activités poursuivies	-988	-6 523
Résultat net total des activités abandonnées	-3 932	-3 714
Elimination des amortissements et provisions	-305	-1 247
Elimination des plus ou moins-values de cessions	-3 769	-1 255
Capacité autofinancement après coût financier net et impôt	-8 994	-12 739
Elimination des impôts	978	994
Elimination coût endettement financier	2 520	4 444
Incidence juste valeur swap de taux	99	-59
Incidence frais d'émission des emprunts (amortissement)	426	434
Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt	-4 971	-6 926
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	11 660	897
Impôts payés	-721	-939
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>6 745</i>	<i>-5 042</i>
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>-777</i>	<i>-1 926</i>
Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation (A)	5 968	-6 968
Acquisitions d'immobilisations	-730	-1 131
Cessions d'immobilisations (a)	4 648	3 012
Autres variations d'actifs	387	55
Incidence des variations de périmètre	2 409	-378
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités poursuivies</i>	<i>2 065</i>	<i>359</i>
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités abandonnées</i>	<i>4 649</i>	<i>1 199</i>
Flux net provenant des (affectés aux) investissements (B)	6 714	1 558
Emission d'emprunt	0	13 979
Remboursements d'emprunts (b)	-2 854	-4 014
Intérêts versés	-772	-3 423
Variation du financement CT (crédits de campagne) (c)	-8 886	-1 123
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités poursuivies</i>	<i>-9 785</i>	<i>4 255</i>
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités abandonnées</i>	<i>-2 727</i>	<i>1 164</i>
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	-12 512	5 419
Incidence de la variation des taux de change (D)	-1	1
<i>Variation de trésorerie des activités poursuivies</i>	<i>-976</i>	<i>-427</i>
<i>Variation de trésorerie des activités abandonnées</i>	<i>1 145</i>	<i>437</i>
Variation de trésorerie (A)+ (B) + (C)+ (D)	169	10
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	1 425	1 415
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	1 594	1 425
Trésorerie positive	1 600	1 435
Trésorerie négative et autres valeurs	-6	-10
Trésorerie clôture	1 594	1 425

(a) dont l'encaissement du prix de vente de l'immeuble de Lille pour 3.100 K€ et du solde du prix de cession de l'activité « jardinage utilitaire France » pour 1.502 K€.

(b) principalement le remboursement du prêt relais Thémis pour 2.627 K€

(c) dont baisse des crédits de campagne de Karibu pour -3.116 K€ et pour Ubbink pour -5.764 K€

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2009

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Nbre d'actions (1) (2)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 30 septembre 2007	1 104 645	3 314	4 436	- 757	126	- 21 064	- 13 945	9	- 13 936
Résultat de l'exercice						- 10 237	- 10 237	-	- 10 237
Ecart de conversion par capitaux propres						195	195	6	201
Total des pertes et profits de l'exercice 07-08		-	-	-	195	- 10 237	- 10 042	6	- 10 036
Affectation du résultat de N-1				- 21 064		21 064	-	-	-
Augmentation de capital (2)	1 500 000	4 500	6 000				10 500		10 500
Variation de périmètre							-		-
Autres variations				- 16			- 16	91	75
Au 30 septembre 2008	2 604 645	7 814	10 436	- 21 837	321	- 10 237	- 13 503	106	- 13 397
Résultat de l'exercice						- 4 920	- 4 920	-	- 4 920
Ecart de conversion par capitaux propres						- 143	- 143	- 6	- 149
Total des pertes et profits du semestre		-	-	-	- 143	- 4 920	- 5 063	- 6	- 5 069
Affectation du résultat de N-1				- 10 237		10 237	-	-	-
Réduction de capital		- 7 554		7 554			-	-	-
Variation de périmètre				106			106	- 106	-
Autres variations				- 5			- 5	6	1
Au 30 septembre 2009	2 604 645	260	10 436	- 24 419	178	- 4 920	- 18 465	-	- 18 465

(1) Le nombre d'actions était de 1 104 644 au 30-09-2006. Il passe à 1 104 645 actions au 30-09-2007 suite à l'émission d'une action de préférence en septembre 2007.

(2) Dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société, et suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), lors de sa séance du 20 mai 2008, d'accorder au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la Société EFFI-INVEST I agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société NORTENE SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 leurs 1 500 000 bons de souscription d'actions attribués lors de l'émission d'OBSAs (cf Prospectus Visa AMF n°07-316 du 7 septembre 2007), par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur NORTENE SA.

En conséquence NORTENE SA a augmenté son capital de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions émises au prix unitaire de 7 € avec une prime d'émission de 4 € par action (soit 6 000 000 €), intégralement libérées par compensation avec les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 30 septembre 2009

NOTE 1- INFORMATIONS SUR L'ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

Outside Living Industries S.A. (OLIN SA) - est une holding financière cotée sur le Compartiment C de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique NORT.

OLIN S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

OLIN S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin. Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Angleterre).

Les comptes annuels couvrant la période du 01.10.2008 au 30.09.2009 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

NOTE 2- DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice du 1^{er} octobre 2008 – 30 septembre 2009 sont établis selon les normes IFRS.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2008.

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 19 janvier 2010.

Ils seront soumis à l'approbation de la assemblée générale.

NOTE 3- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des états financiers

Les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'IASB sont appliquées par le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables obligatoirement en 2007-2008 sont les suivantes :

- Amendement à IAS 1, informations complémentaires sur les objectifs, la politique et les procédures de gestion du capital du Groupe
- IFRS 7, information à fournir sur les instruments financiers
- IFRIC 8, champ d'application d'IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions
- IFRIC 9, réévaluation des dérivés incorporés
- IFRIC 10, information financière intermédiaire et perte de valeur
- IFRIC 11, actions propres et transactions intra-groupes

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables obligatoirement en 2008-2009 sont les suivantes :

- Amendements IAS 39 et IFRS 7, reclassement d'actifs financiers (adoptés UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008)
- Amendements IAS 39 et IFRIC 9, dérivés incorporés (adoptés UE, applicables aux clôtures annuelles à compter du 30 juin 2009)
- IFRIC 12, accords de concession de services (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008)
- IFRIC 13, programme de fidélisation des clients (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008)

Les nouvelles normes internationales appliquées pour la première fois dans les états financiers au 30 septembre 2009 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels et n'ont pas entraîné de changement de méthode pour le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application ultérieure sont les suivantes :

- IAS 1 révisé, présentation des états financiers, (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement à IAS 23, coût d'emprunts (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement à IAS 27, états financiers consolidés et individuels (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendement IAS 32 et IAS 1, instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement IAS 39, éléments éligibles à une opération de couverture ((adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendement IAS 38 - (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Révision IFRS 1, (adopté UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- IFRS 2, paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition et annulation (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 3 révisé, regroupements d'entreprises (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRS 8, segments opérationnels (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 14, IAS 19, limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (adoptée UE, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 15, contrats pour la construction de biens immobiliers (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 16, couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009)
- IFRIC 17, distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires -dividendes en nature-, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRIC 18, transfert d'actifs provenant de clients (application prospective à compter du 1er juillet 2009)

Hormis IFRS 8 – segment opérationnel, le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes IFRS non encore obligatoires.

L'application future de l'amendement de l'IAS 38 donnera lieu à un changement de méthode quant à la comptabilisation des stocks de catalogues (actuellement à l'actif du bilan). Ces stocks étaient de 331 K€ au 30 septembre 2008 et de 373 K€ au 30 septembre 2009.

L'application des autres textes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Rappel des principales options de transition aux IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le groupe a principalement opté pour les traitements suivants :

- Regroupements d'entreprises : il a été procédé à aucun retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1er octobre 2004.
- Avantages au personnel : les impacts liés au retraitement ont été imputés sur les capitaux propres.
- Réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur : il a été décidé de ne pas réévaluer les actifs corporels ou incorporels autres que les immeubles de placement.

Présentation des états financiers

Compte tenu des opérations intervenues au cours de l'exercice 2007-2008 (cession ou arrêt des activités «Jardin utilitaire France») et au cours de l'exercice 2008-2009 (cession des filiales anglaises), les états financiers du groupe sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Le résultat des activités abandonnées a été isolé au compte de résultat. L'information comparative au 30 septembre 2008 a également été retraitée.

Méthodes de consolidation

- Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte de contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs net de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-Groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est communiqué en note 28.

- *Transactions avec les intérêts minoritaires*

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégageant de pertes et profits que le Groupe

comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondant à la valeur comptable des actifs nets.

- Co-entreprises

Il n'y a pas de co-entreprises dans le Groupe.

Segment opérationnel

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et

- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations, relatives à un secteur opérationnel qui atteint l'un des seuils quantitatifs suivants, sont présentées séparément :

- les produits des activités ordinaires présentés, comprenant à la fois les ventes à des clients externes et les ventes ou les transferts intersectoriels, représentent au moins 10 % du produit des activités ordinaires cumulé, interne et externe, de tous les secteurs opérationnels ;

- la valeur absolue de son résultat présenté représente 10 % au moins de la plus grande des valeurs suivantes, en valeur absolue :

- le bénéfice cumulé publié de tous les secteurs opérationnels n'ayant pas publié de perte, ou

- la perte cumulée publiée de tous les secteurs opérationnels ayant publié une perte.

- ses actifs représentent 10 % au moins des actifs cumulés de tous les secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels n'atteignant aucun des seuils quantitatifs peuvent être considérés comme étant à présenter, et peuvent être présentés séparément, si la direction estime que les informations relatives à ces

secteurs seraient utiles aux utilisateurs des états financiers.

En tout état de cause, les secteurs présentés représentent au moins 75 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

Les informations relatives aux autres activités et aux secteurs opérationnels qui ne sont pas à présenter sont combinées et présentées dans une catégorie intitulée "autres secteurs".

Le Groupe OLIN opère principalement dans quatre zones : France, Hollande et Belgique, Allemagne et Angleterre.

Le reporting du Groupe étant centré sur la notion de pays, la segmentation géographique est retenue.

Conversion des comptes en devises des filiales

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste), dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et passifs sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan

- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (valeur approchée du cours à la date de transaction en absence de fluctuations significatives) et

- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Il peut également englober les transferts en provenance des

capitaux propres, des pertes/profits sur des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats d'immobilisations corporelles en devises.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Constructions	20 à 25 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Cette valeur recouvrable estimée est, le cas échéant, donnée par référence à des expertises externes.

Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu se déprécier, il est considéré des sources d'informations externes (diminution de valeur sur le marché de l'actif plus importante que le seul effet du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ; changements technologiques, juridiques, économiques...) et des sources d'informations internes (dégradation physique de l'actif ; la mise hors service ; réestimation de la durée d'utilité...)

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

- *Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à

la date d'acquisition.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Le test est effectué par société, sachant que chaque société correspond à une activité et à une zone d'intervention ; la société est considéré comme une Unité Génératrice de trésorerie (UGT).

Le test de dépréciation est réalisé par référence aux cash-flows futurs actualisés de la filiale ou l'activité concernée.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché :

- de la valeur temps de l'argent
- et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur sont imputées par priorité sur le goodwill puis, le cas échéant, sur les actifs corporels.

Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Si OLIN relève en cours d'année des « indices de perte de valeur », un test de dépréciation sera le cas échéant réalisé en cours d'exercice, sans attendre le test annuel qui est réalisé de façon systématique.

- *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre 1 et 5 ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus (sauf application d'IAS 38)

Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

- *Frais de développement*

Les sommes engagées dans la mise au point de nouveaux produits ou modèles sont activées, dès lors que les produits ou modèles concernés ont de sérieuses chances de mise sur le marché et notamment dans la mesure où le Groupe attend de ces produits une rentabilité suffisante.

Actifs financiers

La classification des actifs financiers dans l'une des catégories suivantes se fait lors de la comptabilisation initiale. Elle ne peut être reconsidérée par la suite sauf exceptions prévues par l'amendement de IAS 39.

- *Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat*

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture.

Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transactions ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du CUMP. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, déduction faite des frais de vente. Le coût des stocks comprend le transfert des pertes ou des profits, inscrits en capitaux propres, sur les couvertures

de flux de trésorerie satisfaisant aux critères requis se rapportant à l'achat de matières premières.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégrité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, le risque d'une défaillance ou d'un défaut de paiement ainsi que l'existence d'un contentieux incertain constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisé au taux d'intérêt effectif initial.

Les créances cédées sous forme d'affacturage n'ont pas été décomptabilisées. Elles figurent donc à l'actif en tant que « créances » et au passif en tant que « concours bancaires courants ». L'absence de décomptabilisation s'explique par le fait que, en substance, OLIN continue d'assumer le risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti.

Ils sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé, sauf exceptions prévues par les normes.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il

est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le groupe considère les critères suivants pour évaluer la probabilité avec laquelle elle pourra imputer les pertes fiscales :

- l'entreprise dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable ;
- il est probable que l'entreprise dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale permettront l'imputation des déficits sur une base taxable.

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Dans la majorité des pays (France, Royaume-uni, Allemagne), les régimes de retraite sont financés par des cotisations versées aux régimes généraux obligatoires ou à d'autres fonds administrés et correspondent à des régimes à cotisations définies. Les cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges quand elles sont encourues.

Il existe néanmoins, aux Pays-Bas et dans l'une des filiales allemandes, des régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe est par ailleurs soumis en France au régime des indemnités de fin de carrière.

Les engagements existants relatifs aux régimes de retraites étrangers ou aux indemnités de fin de carrière sont provisionnés en fonction de la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite de la valeur des actifs spécifiques de ces régimes.

La détermination du montant de la provision relative aux régimes à prestations définies implique pour l'entreprise :

- l'utilisation de techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par les membres du personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents. Les hypothèses actuarielles retenues sur des variables démographiques (mortalité et rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux) influent sur le coût des prestations comptabilisées.
- l'actualisation des prestations par la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur

actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

- la détermination de la juste valeur des actifs du régime
- la détermination du montant des écarts actuariels et la partie de ces écarts qu'elle doit enregistrer.

La société applique le régime de corridor. En absence de variation actuarielle supérieure à 10 % depuis la transition, le corridor n'a pas eu d'impact à ce stade.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiables.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans le cas de contrats déficitaires, la provision porte sur la totalité des sommes restant dues nettes des rentrées attendues.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout.

A l'exception des provisions de retraite, il n'existe pas de provision à long terme nécessitant une actualisation.

Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent au compte de résultat pour leur montant hors taxe et nets des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-Groupe.

Les coûts des référencements sont déduits du chiffre d'affaires sur la durée des référencements.

Les participations publicitaires versées à certains clients ne sont généralement pas déduites du chiffre d'affaires, dans la mesure où elles correspondent à des prestations de services bien identifiées telles que la mise à disposition de moyens ou d'emplacements.

Contrats de location

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les autres contrats de location font l'objet des retraitements adaptés au bilan et au compte de résultat, en l'occurrence : la comptabilisation à l'actif de la juste valeur du bien ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux, et la comptabilisation au passif de la juste valeur de la dette.

Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dettes dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

Contrats de change à terme

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture. Elle est comptabilisée en application des règles de la norme IAS 32/39, avec la variation de la juste valeur imputée sur le résultat.

NOTE 4- ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base des perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux de trésorerie.

Dépréciation estimée des goodwills

Le Groupe soumet les goodwills à un test annuel de dépréciation. Aucun test n'est réalisé en clôture semestrielle, sauf si des d'indices de perte de valeur sont relevés.

Les sociétés du Groupe sont considérées comme autant d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les montants recouvrables des UGT (entités ou activités poursuivies) ont été déterminés à partir de calculs de leur valeur d'utilité au 30 septembre 2009. Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 % (même taux que pour le 30/09/2008).

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT. L'application de taux différenciés n'aurait de toute façon pas d'impact concret sur les calculs.

Les cash-flows prévisionnels sont issus des plans stratégiques de ses filiales que la société ne souhaite pas rendre public. La somme des cash-flow actualisés – y compris la valeur terminale – a été comparée aux montants des actifs à long terme de chaque UGT.

Recouvrabilité des impôts différés

Le caractère recouvrable ou non des pertes reportables dégageées par certaines filiales est affaire de jugement, compte tenu notamment de l'exposition de la société au risque climatique ou à des phénomènes de mode.

Afin de limiter la part de jugement dans l'appréciation de la recouvrabilité des pertes, le Groupe a adopté une règle spécifique exposée dans le paragraphe « Principales méthodes comptables ».

En application de ces règles, au 30 septembre 2007, OLIN a passé en pertes les impôts différés actifs antérieurs pour un montant de 2 509 K€.

De plus, les pertes fiscales constatées, depuis l'ouverture de l'exercice 2007, n'ont plus été activées, en raison :

- du montant répétitif et très élevé des pertes fiscales sur le pallier français,

- des perspectives de « rebond » révisées sensiblement à la baisse et reculées dans le temps
- In fine, de doutes sur l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des différents reports déficitaires.

Les déficits fiscaux non activités s'élèvent à plus de 30 millions d'euros au 30 septembre 2009.

Dépréciation estimée des stocks

Le groupe a dans le cadre de son activité ordinaire l'obligation de constituer d'importants stocks de marchandises, dont la rotation s'avère plus ou moins rapide selon les gammes ou les familles de produit, et la nécessité de fournir les clients rapidement.

Compte tenu de la nature des produits, les éventuelles rotations lentes ne sont en principe pas porteuses de pertes potentielles, puisque les marchandises ne se détériorent pas ou ne se démodent pas. Il existe généralement une possibilité de revendre les stocks à rotation lente à des soldeurs ou à des grossistes sans dégager de pertes comptables.

Résultat net des activités abandonnées

Les structures juridiques des sociétés dont l'activité a été cédée au cours de l'exercice 2008 continuent d'exister et ont généré des pertes sur l'exercice 2008/2009. Conformément à IFRS 5.35, ces pertes sont classées en « Résultat des activités abandonnées » au 30/09/2009.

Les résultats des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009 et la perte constatée sur leur cession sont également classés en « Résultat des activités abandonnées » (Cf. note 10)

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

De part ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de liquidité, des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

Risques de liquidité

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, la société a recours :

- à des financements à moyen et long terme pour les investissements
- et à des financements court terme pour les campagnes.

L'ensemble des financements MT se situe en France.

Le lecteur se reportera à la note 19 « Passifs financiers » des annexes, partie intégrante au risque de liquidité.

Risques de marché

La crise économique (vie chère, ralentissement des acquisitions immobilières, moral des ménages...) n'incite pas les consommateurs à acheter des produits de confort.

Toutefois, d'un point de vu consolidé, les activités poursuivies du groupe ont bien résistées aux effets de la crise.

Le recul du chiffre d'affaires cumulé des différentes activités poursuivies s'est limité à - 3,69 % comparé à celui de l'exercice précédent.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclus en externe sur la majeure partie de ses achats.

Le groupe n'est plus exposé au GBP depuis la cession des filiales anglaises.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

Risque sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à une évolution défavorable des taux d'intérêts sur l'ensemble de ses passifs financiers. Les contrats de swap de taux en cours ne sont plus significatifs.

Le lecteur pourra se reporter à la note 18, au point D, pour l'analyse de la sensibilité de la société au taux d'intérêts.

NOTE 6 - PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

A- Résiliation du contrat « onéreux » de logistique

OLIN SA avait signé, début 2007, un contrat portant sur l'externalisation de sa logistique du site de Miramas, pour l'activité « Jardinage » qui a fait l'objet d'une cession à Intermas Nets SA en 2008. L'engagement de OLIN portait sur une période ferme de 8 années.

Ce contrat s'est avéré extrêmement onéreux pour le groupe.

A la clôture du 30 septembre 2007, une provision de 1 880 K€ avait été ainsi constatée dans les comptes pour couvrir les surcoûts de ce contrat pour les 7 prochaines années.

En 2008, suite à la cession de l'activité « Jardinage » à Intermas Nets SA, OLIN a négocié un accord avec le prestataire logistique prévoyant la rupture du contrat de logistique à compter du 31 décembre 2008.

Conséquemment, la provision portant sur ce contrat a été ajustée dans les comptes du 30 septembre 2008 en fonction des coûts réels supportés par OLIN jusqu'à la rupture du contrat, soit 936 K€.

Les derniers risques concernant le contrat onéreux ont été soldés le 20 mai 2009.

B- Résiliation du bail du site de Boulogne

Dans le cadre de sa réorganisation et dans l'objectif de réduire à minima les coûts de fonctionnement du Groupe, le bail du site de Boulogne a été résilié à compter du 1er novembre 2008 moyennant une indemnité transactionnelle de 193 K€ (et des honoraires d'agence immobilière de 50 K€).

Ce bail 3-6-9 débutait au 1er décembre 2007 et comportait une première période ferme de 5 années. Le loyer annuel HT était de 274 K€ et hors charges.

C- Remboursement du prêt relais Thémis

Lors de la signature de la promesse de vente du bâtiment de Lille (20 janvier 2008), OLIN SA avait perçu de l'acquéreur un acompte de 2.500 K€ sur le prix de vente.

Suite à la préemption de la vente par la CU-Lille, OLIN SA s'est trouvé obligé de rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait perçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, OLIN a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor4 mois +3%.

Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, à la suite de la perception du prix de la préemption.

D- Cessions et réorganisations

Aux termes d'un accord en date du 4 avril 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et sa filiale UBBINK GARDEN BV se sont engagées à céder sous diverses conditions suspensives aux Managers des filiales anglaises du Groupe, à savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de leur participation dans le capital desdites sociétés.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

Aux termes de cet accord, le Groupe OLIN a accepté d'abandonner les créances en compte-courant qu'il détenait sur les filiales anglaises cédées et les sociétés Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd se sont engagées à régler au Groupe OLIN, au plus tard le 31 décembre 2009, les achats réalisés auprès de Ubbink Garden BV depuis le 1er octobre 2008.

Le montant des achats devant être payés par les filiales anglaises à UBBINK GARDEN BV s'élève à 466 786 €. A ce jour, une somme de 362 029 € a été réglée et le solde, soit 104.757 €, fait l'objet d'un nouvel échéancier de paiement (négocié par avenant) sur la période allant du 1er janvier 2010 au 31 juillet 2010.

Enfin, sous réserve des résultats réalisés par les filiales anglaises cédées au titre de l'exercice social 2009/2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pourrait recevoir un complément de prix égal à 50% du résultat net de l'exercice 2009-2010 des filiales anglaises et plafonné à 50 000 GBP. S'il est dû, le complément de prix sera payable le 31 janvier 2011 au plus tard.

La cession de ces participations ayant été effectuée au profit des Managers des filiales anglaises cédées, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a consenti aux cessionnaires aucune garantie de passif.

La cession des filiales anglaises a généré une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes consolidés du 30 septembre 2009 compte tenu du prix de vente symbolique de chaque filiale fixé à 1 GBP.

E- Changement de dénomination sociale

Dans le cadre des différents accords conclus avec la société espagnole INTERMAS NETS depuis le 24 mai 2008 à l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France, la Société a cédé à INTERMAS NETS la marque « NORTENE » et décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN).

A compter du 15 mai 2009, date de l'assemblée générale ayant décidé le changement de dénomination sociale, la Société est désormais dénommée OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

F- Réduction de capital motivée par des pertes

L'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2009 a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros de la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

G- Encaissement du solde du prix de cession de l'activité « Jardinage France »

Le contrat de cession de l'activité « Jardinage France », signé avec la société espagnole Intermas, prévoyait le règlement du solde du prix de la vente pour le 3 juillet 2009.

Les parties ont jugé qu'il était de leur intérêt commun de solder au plus tôt ce dossier et ont avancé au 20 mai 2009 le paiement du solde.

H- Délégation de compétence et autorisations financières consenties au Directoire

Aux termes des 14^{ème} et 15^{ème} résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 15 mai dernier, les actionnaires de la Société ont délégué au Directoire, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximum de 19,5 M€, la compétence de décider des augmentations de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Le montant nominal maximum de ces délégations de compétence, qui s'élevait précédemment à 4,8 M€ (cf décisions de l'assemblée générale mixte du 27 mars 2007), est désormais fixé à 19,5 M€ et tient compte des termes de l'accord conclu le 16 avril dernier entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses banques « haut bilan » qui prévoit notamment, sous réserve de l'accord des autorités boursières, une incorporation au capital des créances de D&P PME IV et EFFI INVEST I à hauteur d'un montant de 14,3 M€, qui correspond à la part garantie par D&P PME IV et EFFI INVEST I (soit 75%) d'une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 19 500 000 €.

I- Gel du remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts Karibu : Protocole de conciliation du 16 avril 2009

Au terme des négociations entamées depuis fin 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un protocole de conciliation :

- gelant, jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de KARIBU,
- et prévoyant au niveau de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des opérations financières de haut de bilan.

Cet accord a été homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 27 mai 2009.

Les opérations financières de haut de bilan consistent en l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de l'ensemble des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I le 31 juillet 2009 au plus tard, sauf contrainte d'ordre réglementaire imposée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que la date du 31 juillet 2009, telle que prévue au protocole, n'a pas pu être respectée et que des discussions sont actuellement menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour modifier la structure de l'opération de recapitalisation initialement projetée afin notamment de tenir compte :

(i) du montant susceptible d'être incorporé au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I par voie de compensation avec tout ou partie des créances qu'ils détiennent sur la Société et

(ii) du plafond global de 19,5 M€ prévu par les délégations de compétence consenties au Directoire par l'assemblée générale du 15 mai 2009 pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (14^{ème} et 15^{ème} résolutions de l'AGE du 15/05/2009).

J- Gouvernance

- Directoire

Aux termes des Conseils de Surveillance du 6 octobre 2009, le Directoire de OLIN SA est composé de :

- Jean-Luc HEYMANS – Président
- Georges TOURNIER – Membre, Directeur Général

- Conseil de Surveillance

Aux termes de la réunion du 21 novembre 2008, le Conseil de Surveillance est désormais composé ainsi :

- Monsieur Bernard ROQUES : Président
- Monsieur Jérémie SURCHAMP : Vice-Président
- Monsieur Nicolas URBAIN : Membre
- Monsieur Dominique VITOU : Membre
- Monsieur Philippe LEPERS : Membre

NOTE 7 – PRINCIPAUX EVENEMENTS POST CLOTURE ANNUELLE

A- Nouvelles discussions avec les Banques « haut de bilan » / Avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA mène actuellement de nouvelles discussions avec le Conciliateur, D&P PME IV, EFFI INVEST I et ses Banques « haut de bilan » afin de prolonger d'un an la période de gel des échéances de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de KARIBU, soit jusqu'au 31 janvier 2011. En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€. Cette somme soldera en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009 et le reste s'imputera sur les intérêts dus au titre de l'année 2010. Par ailleurs, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait à ne pas rembourser, tant que les banques ne sont pas entièrement désintéressées, D&P PME IV et EFFI INVEST I de tout ou partie de leurs créances, dans l'hypothèse où celles-ci ne pourraient être intégralement incorporées au capital comme initialement prévu au protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Parallèlement, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I revoient la structure initiale de l'opération de recapitalisation qui avait été présentée à l'AMF et annoncée au marché en suite de la signature du protocole de conciliation le 16 avril dernier dans la mesure où celle-ci ne permettrait pas la capitalisation de la totalité des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, comme stipulé au protocole de conciliation précité.

Dans le cadre de ces discussions, D&P PME IV et EFFI INVEST I accepteraient de ne pas solliciter, au cours de l'exercice 2009-2010, le remboursement de la fraction de leurs créances respectives qui n'aurait pu être capitalisée.

Un avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009 est en cours d'élaboration à la date des présentes afin de formaliser le résultat de ces nouvelles discussions.

B- Earn-out pour l'acquisition de Karibu

L'accord final d'acquisition de KARIBU, signé devant notaire le 24 mai 2007, fixait le prix de 100% des titres KARIBU à 11 M€ complété par un Earn-out à déterminer selon la formule suivante :

[(EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009 – EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP*) x 8

—

(Dette Moyenne 2009 – Dette Moyenne 2006 x 1,2)]

2

(*) Business plan

L'EBITDA moyen des Business plans de 2008 et 2009 est de 2.329.500 €.

Il était précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Le cas échéant, l'Earn-out devait être payé au plus tard le 31 mars 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn-out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

Le montant de l'earn-out, ainsi fixé à 800 K€, est inscrit en dettes fournisseurs dans les comptes consolidés du 30/09/2009.

C- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living

Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;

- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

A la date des présentes, l'instance est pendante devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Il est à cette occasion rappelé que, lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12^{ème} et 13^{ème} résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14^{ème} et 15^{ème} résolutions).

C'est sur la base de ces délégations de compétence que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I négocient actuellement avec les Banques « haut de bilan » les conditions dans lesquelles pourrait être préparée et réalisée l'opération de recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA dont il est fait état au § 1.2.1 du présent rapport.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette action en justice n'est pas de nature à empêcher l'opération de recapitalisation projetée mais pourrait la retarder de plusieurs mois étant précisé qu'en toute hypothèse, D&P PME IV et EFFI INVEST I disposeront à compter du 30 juin 2010 de droits de vote double leur permettant d'adopter à nouveau les décisions qui auraient pu être annulées d'ici là.

NOTE 8 – CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Par le protocole de conciliation du 16 avril 2009, OLIN SA avait obtenu de ses banques, le gel, jusqu'au 31 janvier 2010, des échéances de remboursement de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de Karibu.

La société OLIN SA, ses actionnaires de référence et ses banques « haut de bilan » négocient actuellement la prolongation du gel des remboursements pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 janvier 2011.

Les négociations sont bien avancées et la conclusion d'un accord à brève échéance est possible.

Le plan de trésorerie prévisionnel de la société OLIN, anticipant un accord avec les banques de « haut de bilan », laisse apparaître un niveau de financement suffisant jusqu'à fin janvier 2011.

Une incertitude existe toutefois au-delà du 31 janvier 2011, date à laquelle devraient reprendre les remboursements d'emprunts de conversion du court terme (solde au 30 septembre 2009 de 9 673 K€) et des emprunts d'acquisition de Karibu (solde au 30 septembre 2009 de 10 035 K€) si les négociations en cours aboutissent.

La Direction demeure toutefois confiante dans sa capacité à trouver avec ses principaux créanciers des solutions permettant la préservation des intérêts des toutes les parties.

Un échec remettrait en cause la continuité d'exploitation de la société.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 30 septembre 2009, les capitaux propres consolidés négatifs et les risques de ne pas honorer les remboursements d'emprunts à compter du 31 janvier 2011, les comptes ont été arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

NOTE 9 – SEGMENT OPERATIONNEL

La répartition du résultat opérationnel des activités poursuivies par zone géographique est la suivante :

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
Au 30 septembre 2009 :						
Produits	11 018	40 001	16 894	-	-	67 913
Charges nettes	- 13 165	- 37 623	- 16 268	-	-	- 67 056
Résultat opérationnel courant	- 2 147	2 378	626	-	-	857
Total des actifs (1)	4 772	20 675	9 783	-	-	35 230
Total des investissements	63	1 342	155	-	-	1 560
Total des dépréciations	140	151	396	-	-	687
Total des passifs opérationnels (2)	3 872	5 099	3 422	-	48	12 441
Total des dettes financières (3)	35 986	2 184	2 458	-	626	41 254

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
Au 30 septembre 2008 :						
Produits	11 302	41 784	17 433	-	-	70 519
Charges nettes	- 17 749	- 39 692	- 15 697	-	-	- 73 138
Résultat opérationnel courant	- 6 447	2 092	1 736	-	-	- 2 619
Total des actifs (1)	18 573	21 234	10 305	3 304	5	53 421
Total des investissements	737	113	295	99	-	1 244
Total des dépréciations	511	309	834	127	-	1 781
Total des passifs opérationnels (2)	8 714	3 419	2 877	775	51	15 836
Total des dettes financières (3)	38 830	6 356	4 942	252	668	51 048

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

(2) Les passifs opérationnels incluent les provisions

(3) L'endettement de la zone « France » intègre l'endettement « haut bilan » de OLIN SA (y compris le financement de l'acquisition de la filiale allemande Karibu - au 30-09-2009 : 10.035 K€ ; au 30-09-2008 : 10.114 K€-)

Le lecteur se reportera à la note 21 les commentaires sur le chiffre d'affaires.

NOTE 10 – ACTIVITES ABANDONNEES

La restructuration du groupe a conduit à prendre les mesures suivantes :

► Au cours de l'exercice 2007/2008

Sociétés	Mesures
Olin Jardinage	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Olin Pro	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Trent	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008
Tout Jardin Direct	: Activité cédée le 10 juin 2008 à TJD
Optimis	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008
Nortène Fleurs	: Société cédée le 14 décembre 2007
SCI du Bois de la Pie	: Activité arrêtée en 2007 à la suite de la cession de crédit bail concernant le site logistique de Miramas qu'elle portait

Les structures juridiques des sociétés dont l'activité a été cédée continuent d'exister, notamment OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE), et ont généré des pertes sur l'exercice 2008/2009. Conformément à IFRS 5.35, ces pertes sont classées en « Résultat des activités abandonnées » au 30/09/2009.

Les pertes s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- Lors de la cession de l'activité Jardinage, les stocks de OLIN JARDINAGE ont été cédés à INTERMAS, à l'exception des stocks de produits « oiseau » (cage, boule de graisse...) non repris par INTERMAS.

A la clôture de l'exercice au 30/09/2008, il restait un stock de 343 K€ (provisionné pour 229 k€) qui a fait l'objet d'une liquidation sur l'exercice 2008/2009.

OLIN JARDINAGE a par ailleurs loué des entrepôts pour ce stock jusqu'à février 2009.

- Le contrat de cession de l'activité jardinage à INTERMAS prévoyait également que OLIN JARDINAGE assure la logistique de cette activité, pour le compte d'INTERMAS, jusqu'au 31/12/2008. La facturation des prestations logistiques à INTERMAS était fixée forfaitairement par le contrat de cession à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par INTERMAS.

- Certains contrats dont la résiliation n'a pu être obtenue (leasing informatique, central téléphonique...) ont continué à courir sur l'exercice 2008/2009.

- Les structures juridiques sans activité supportent encore des charges financières liées à leur endettement vis à vis de la société mère.

► Au cours de l'exercice 2008/2009 (Cf. note 6, point D)

Sociétés	Mesures
Apollo Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009
Ubbink Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009
Nortène Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009

La cession des filiales anglaises a généré une perte de - 1.488 K€ dans les comptes de l'exercice clos au 30/09/2009.

Le compte de résultat des activités abandonnées est présenté ci-après :

	(en milliers d'euros)	
RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNES	Septembre 2009	Septembre 2008 (retraité)
Chiffre d'affaires	3 456	22 199
Autres produits	53	27
Total Produits	3 509	22 226
Variation de stock de produits finis et encours	-	- 74
Achats consommés	- 1 704	- 13 718
Charges externes	- 2 233	- 9 724
Charges de personnel	- 361	- 3 812
Impôts et taxes	50	- 198
Amortissements	- 42	- 340
Variation des provisions	999	223
Autres produits courants	-	27
Autres charges courantes	- 910	- 243
Résultat opérationnel courant	- 692	- 5 633
Autres produits et charges opérationnels	-	-
Résultat opérationnel	- 692	- 5 633
Produits de trésorerie et équivalent	-	-
Coût financier brut	- 1 765	- 1 491
Impôts exigibles et différés	13	- 43
Résultat après impôts	- 2 444	- 7 167
Résultat net part du groupe (1)	- 2 444	- 7 167
CESSIONS D'ACTIFS	Septembre 2009	Septembre 2008 (retraité)
Résultat des cessions avant impôts *	- 1 488	3 453
Charges d'impôts	-	-
Résultat des cessions de fonds avant impôts (2)	- 1 488	3 453
Résultat net des activités abandonnées (1) + (2)	- 3 932	- 3 714

* Le résultat de cession au 30/09/2008 concerne la cession de l'activité Jardinage Utilitaire France. Le résultat de cession au 30/09/2009 concerne la cession des filiales anglaises.

Décomposition du résultat des activités abandonnées au 30 septembre 2009 <small>(en milliers d'euros)</small>	30/09/2009 Activité jardinage utilitaire France	30/09/2009 Filiales anglaises	30/09/2009 Total
Chiffre d'affaires	972	2 484	3 456
Autres produits	53	-	53
Total Produits	1 025	2 484	3 509
Variation de stock de produits finis et encours	-	-	-
Achats consommés	- 269	- 1 435	- 1 704
Charges externes	- 1 629	- 604	- 2 233
Charges de personnel	1	- 362	- 361
Impôts et taxes	50	-	50
Amortissements	- 75	- 42	- 117
Variation des provisions	1 082	- 8	1 074
Autres produits courants	-	-	-
Autres charges courantes	- 910	-	- 910
Résultat opérationnel courant	- 725	33	- 692
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-
Résultat opérationnel	- 725	33	- 692
Coût financier brut	- 1 447	- 318	- 1 765
Impôts exigibles et différés	13	-	13
Résultat après impôts	- 2 159	- 285	- 2 444
Résultat net part du groupe	- 2 159	- 285	- 2 444

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail des goodwills est le suivant :

(en milliers d'euros)						
VALEURS BRUTES	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2007	10 404	74	6	1 540		12 024
Variation de taux d'intérêts					114	114
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
Correction du Goodwill						0
30/09/2008	10 404	74	6	1 540	114	12 138
Variation de taux d'intérêts						0
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre		-74				-74
Correction du Goodwill	800			-147		653
30/09/2009	11 204	0	6	1 393	114	12 717

(en milliers d'euros)

DEPRECIATIONS	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2007	-1 980	-74	0	0		-2 054
Variations de périmètre						0
Impairment Test			-6		-114	-120
30/09/2008	-1 980	-74	-6	0	-114	-2 174
Variations de périmètre		74				74
Impairment Test						0
30/09/2009	-1 980	0	-6	0	-114	-2 100

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2007	8 424	0	6	1 540	0	9 970
30/09/2008	8 424	0	0	1 540	0	9 964
30/09/2009	9 224	0	0	1 393	0	10 617

► **Karibu :**

Fin 2005, Olin SA a pris le contrôle de Karibu, société de droit allemand, leader du marché du chalet en bois.

Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€. De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006. Pour plus de détails, le lecteur se reportera à l'annexe des comptes consolidés à cette date.

A la suite de difficultés rencontrées par Olin SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ (auquel s'ajoutera un earn-out à calculer à la clôture de l'exercice 2008/2009) pour 100% des titres Karibu. Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu.

Cette dépréciation, non réversible selon la norme IAS 36 a donc été maintenue au 30 septembre 2007, bien que selon les nouveaux calculs en fonction des paramètres au 30 septembre 2007, aucune dépréciation n'était nécessaire.

En règlement de l'earn-out prévu au contrat du 24 mai 2007, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

► Nortland :

OLIN SA détenait, jusqu'en avril 2008, 95% du capital de Nortland. Sa détention est désormais de 100% suite à l'acquisition de titres opérée en avril 2008.

Conséquemment, un goodwill de 114 K€ est constaté et immédiatement déprécié à 100% compte tenu de la situation économique de cette filiale (dépréciation comptabilisée sur la ligne « Amortissement » du compte de résultat au 30 septembre 2008).

► Ubbink Garden BV:

Conformément à IFRS 1.B2c i et .B2g i, les parts de marché de Ubbink Garden BV ont été reclassées en écart d'acquisition pour 1.098 K€ lors de la transition du Groupe aux IFRS au 1^{er} janvier 2004.

Par ailleurs, comme le permet IFRS 1.B2g ii, le solde non encaissé de la garantie de passif sur l'acquisition de UBBINK BV a été rétrospectivement reclassé du poste « Autres créances » vers le poste « Ecart d'acquisition » pour un montant de 442 K€.

OLIN SA a perçu un montant de 147 K€ au cours de l'exercice 2008/2009 à titre de paiement partiel de la garantie de passif. Cette somme est comptabilisée en déduction du goodwill.

► Tests d'impairment :

Les goodwills sont soumis à un test annuel de dépréciation. En absence d'indices de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est réalisé en cours d'exercice.

Les tests d'impairment effectués au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2009 n'ont révélé aucune perte de valeur des Goodwills de Karibu et de Ubbink Garden BV.

Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 %.

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT.

La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance n'ont pas remis en cause les résultats obtenus.

L'estimation du coût du capital de 10% est effectuée sur les bases suivantes :

Beta désendetté	:	1,30
Prime de risque	:	5%
Prime de liquidité	:	1%

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2007	134	925	1 431	2 490
Augmentation	0	73	181	254
Diminution	-134	-998	-70	-1 202
Sortie de périmètre	0	0	-36	-36
30/09/2008	0	0	1 506	1 506
Augmentation	0	0	2	2
Diminution	0	0	-957	-957
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2009	0	0	551	551

(en milliers d'euros)

DEPRECIATIONS	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2007	-132	-660	-888	-1 680
Dotation	-1	-54	-571	-626
Diminution	133	714	47	894
Sortie de périmètre	0	0	25	25
30/09/2008	0	0	-1 387	-1 387
Dotation	0	0	-77	-77
Diminution	0	0	928	928
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2009	0	0	-536	-536

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2007	2	265	543	810
30/09/2008	0	0	119	119
30/09/2009	0	0	15	15

Les immobilières incorporelles sont constituées de logiciels informatiques.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)					
VALEURS BRUTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total	Immeuble de placement
30/09/2007	2 948	7 950	5 968	16 866	3 200
Augmentation	190	414	272	876	0
Diminution	-1 874	-2 388	-1 806	-6 068	-3 200
Sortie de périmètre	-311	-131	-233	-675	0
30/09/2008	953	5 845	4 201	10 999	0
Augmentation	150	79	529	758	0
Diminution	-12	-351	-101	-464	0
Sortie de périmètre	0	-1 222	0	-1 222	0
30/09/2009	1 091	4 351	4 629	10 071	0

(en milliers d'euros)					
DEPRECIATIONS	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total	Immeuble de placement
30/09/2007	-2 470	-6 119	-4 643	-13 232	0
Dotation	-75	-677	-283	-1 035	0
Diminution	1 868	2 126	1 060	5 054	0
Sortie de périmètre	256	123	161	540	0
30/09/2008	-421	-4 547	-3 705	-8 673	0
Dotation	-68	-392	-150	-610	0
Diminution	0	294	10	304	0
Sortie de périmètre	0	1 084	0	1 084	0
30/09/2009	-489	-3 561	-3 845	-7 895	0

(en milliers d'euros)					
VALEURS NETTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total	Immeuble de placement
30/09/2007	478	1 831	1 325	3 634	3 200
30/09/2008	532	1 298	496	2 326	0
30/09/2009	602	790	784	2 176	0

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- d'agencements d'entrepôts et de sites de production,
- de matériels de scierie et d'entrepôts,
- de moules de produits,
- et de matériels administratifs.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La nature des autres actifs financiers est la suivante :

(en milliers d'euros)		
Immobilisations financières	30/09/09	30/09/08
Dépôts, cautionnements, prêts	136	170
Juste valeur Swap	0	59
Provision dépôts, cautionnements	-117	0
Total	19	229

NOTE 14 – STOCKS ET EN COURS

Le détail des stocks est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Stocks	30/09/09	30/09/08
Matières premières et fournitures	1 420	1 758
En-cours de production	464	513
Produits finis et intermédiaires	996	1 487
Marchandises	6 218	13 112
Dépréciation	-744	-1 658
Total	8 354	15 212

Le groupe mène une politique de réduction des stocks afin d'alléger ses besoins de financement.

Les stocks de marchandises présentés pour le 30/09/2008 incluent ceux détenus par les filiales anglaises, qui ont été cédées le 4 avril 2009, pour un montant brut de 1490 K€ (provisionné s à hauteur de 241 k€).

Les filiales anglaises exclues, le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises était de 12,19% au 30/09/2008. Il est de 11,96% au 30/09/2009.

NOTE 15 – CLIENTS

Le détail des comptes clients est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Clients	30/09/09	30/09/08
Créances clients	11 477	15 856
Provisions	-2 064	-1 964
Créances clients nettes	9 413	13 892

Les créances cédées au factor s'élèvent à 4.163 K€ au 30 septembre 2009 et à 7.179 K€ au 30 septembre 2008.

Elles ne sont pas décomptabilisées dans la mesure où aucun risque lié à ces créances n'est transféré au factor.

La diminution des créances clients s'explique essentiellement comme suit :

- Les filiales françaises dont les activités ont été cédées ou arrêtées au cours de l'exercice 2008, détenaient au 30/09/2008 des créances clients pour un montant brut de 3 447 K€.
- Les filiales anglaises, cédées le 4 avril 2009, détenaient au 30/09/2008 des créances clients pour un montant brut de 737 K€.

La provision sur clients au 30 septembre 2009 concerne pour 0,8 million d'€ la créance chinoise de Nortène Tunisie (comme au 30 septembre 2008).

Nortène Tunisie avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli.

Les difficultés du Groupe OLIN ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de l'acquéreur chinois des machines de Nortène Tunisie. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0,8 m€, a donc été provisionnée en totalité. Des mesures ont été prises pour récupérer tout ou partie de cette créance, mais leur chance de succès reste incertaine.

Les créances concernant les activités abandonnées en 2008, non encore encaissées au 30/09/2009, ont été provisionnées à 100% de leur montant HT.

Septembre 2009		(en milliers d'euros)				
Clients échus	Total 30-09-09	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois	
Clients échus	2 582	423	175	72	1 912	
Dépréciations	-2 064	-169	-77	-61	-1 757	
Clients échus nets	518	254	98	11	155	

Septembre 2008		(en milliers d'euros)				
Clients échus	Total 30-09-08	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois	
Clients échus	3 113	716	539	677	1 181	
Dépréciations	-1 964	-56	-226	-563	-1 119	
Clients échus nets	1 149	660	313	114	62	

Les clients échus depuis plus de 12 mois comprennent la créance chinoise explicitée dessus pour 0,8 million d'euro au 30 septembre 2009 comme au 30 septembre 2008.

Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 100% de leurs valeurs hors taxes ; les montants figurant alors sur la ligne « Clients échus nets » correspondent à la TVA.

NOTE 16 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

(en milliers d'euros)		
Autres créances	30/09/09	30/09/08
Créances sur organismes sociaux	27	19
Créances fiscales	416	1 696
Autres créances	1 974	8 313
Delivery Rights Karibu	634	0
Charges constatées d'avance	132	212
Provision sur autres créances	-192	-372
Total	2 991	9 868

Le poste « Delivery Rights » correspond pour 605 K€ au coût net d'un nouveau référencement en l'Allemagne.

Ce coût est rapporté au résultat (en moins des ventes) en proportion du chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires prévu au contrat de référencement, celui-ci prévoyant un engagement de volume.

L'importance du poste « Autres créances » au 30 septembre 2008 s'explique par l'enregistrement des éléments non récurrents suivants :

- le solde du prix de cession des fonds de commerce cédés à Intermas en juillet 2008, soit 1 250 K€
- le prix de vente de l'immeuble de placement de Lille, soit 3 100 k€

- le solde du contrat de factorisation des créances clients de Nortène Jardinage correspondant aux retenues opérées par le factor, soit 1 864 k€
- le solde du prix de cession des titres de Nortène Fleurs, soit 150 K€

La provision sur les « Autres créances » concerne, pour l'essentiel, le solde du prix de cession des titres Nortène Fleurs au Groupe Parmeo en décembre 2007.

NOTE 17 – CAPITAL

Historique	Nombre d'actions
Au 01/10/2005	893 800
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves (28-04-06)	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA (28-04-2006)	181 050
Au 30/09/2006	1 104 644
Action de préférence (18-09-2007) ; devenue action ordinaire au 30-06-2008	1
Au 30/09/2007	1 104 645
Exercice BSA au 30-06-2008	1 500 000
Au 30/09/2008	2 604 645
Au 30/09/2009	2 604 645

La valeur nominale de l'action est de 0,10 €, fixant le capital social à 260 464,50 € au 30 septembre 2009.

A l'ouverture de l'exercice, le capital social s'élevait à 7 813 935 euros. En cours d'exercice, le 15 mai 2009, l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

NOTE 18 – PROVISIONS

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

Provisions	(en milliers d'euros)					
	Contrat onéreux	Garanties	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques	Total
Ouverture 01-10-2008	936	56	593	462	177	2 224
Dotation	0	94	252	26	10	382
Reprises utilisées	-936	0	-473	-131	-170	-1 710
Reprises inutilisées	0	0	0	-218	0	-218
Clôture 30-09-2009	0	150	372	139	17	678
Part à moins d'un an	0	150	372	139	17	678
Part à plus d'un an	0	0	0	0	0	0

Les derniers risques concernant le contrat onéreux, dotés pour 936 K€ au 30/09/2008, ont été soldés le 20 mai 2009 (Cf. note 6, A).

La reprise de provision inutilisée de 218 K€ concerne, pour 190 K€, le litige « Plymouth ». Ce litige n'a pas connu d'évolution depuis plusieurs années. Conséquemment, à la clôture du 30/09/2009, la société a considéré que le risque lié à ce litige a disparu et la provision antérieurement constituée a été reprise.

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 25, au point B.

NOTE 19 – PASSIFS FINANCIERS

A- Synthèse de l'endettement financier au 30/09/2009

(en milliers d'euros)		
Synthèse de l'endettement financier	30/09/2009	30/09/2008
Endettement moyen terme	35 610	35 408
Endettement court terme	5 644	15 640
Total	41 254	51 048

La variation de l'endettement financier entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009 concerne quasi exclusivement l'endettement court terme qui passe de 15,6 M€ au 30/09/2008 à 5,5 K€ au 30/09/2009. Elle se décompose pour l'essentiel comme suit :

- réduction des consommations de crédits de campagne des filiales opérationnelles (-8,9 M€) consécutivement à la politique de réduction de stocks menée sur l'exercice
- remboursement des prêts relais THEMIS qui figurait dans les comptes au 30/09/2008 (-2,6 M€)
- croissance des intérêts courus non payés (+ 1,5 M€)

B- Affectation des passifs financiers au bilan

(en milliers d'euros)		
Non courants	30/09/09	30/09/08
OBSA - Obligations	0	11 278
Emprunts bancaires	32	19 815
Emprunts S&B	0	1 000
Crédits-bails	0	44
Dépôts et cautionnements	0	0
Total Non Courants (+ 1 an) (a)	32	32 137
Courants	30/09/09	30/09/08
Obligations	11 705	0
Emprunts bancaires	22 859	3 216
Emprunts S&B	1 000	0
Crédits-bails	12	55
Juste valeur Swap	2	
Passifs fin. à LT - part à -1 an	35 578	3 271
Crédits de campagne et autres facilités	5 471	15 640
Juste valeur Contrat à terme	173	
<i>Crédits à CT et banques</i>	<i>5 644</i>	<i>15 640</i>
Total courants (- 1an) (b)	41 222	18 911
Total général des passifs financières (a)+(b)	41 254	51 048

(1) pour les explications concernant le reclassement des « dettes non courantes » du 30/09/2008 en « dettes courantes » au 30/09/2009, le lecteur se reportera au paragraphe C ci-dessous.

C- Echancier du passif financier au 30/09/2009

Passif financier		Total	(en milliers d'euros)		
			échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations	(1)	11 705	11 705	0	0
Emprunt conversion du court terme	(2)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu	(3)	10 035	10 035	0	0
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	(4)	2 480	2 480	0	0
Emprunt Nortène Tunisie	(5)	607	607	0	0
Emprunt Mt Karibu	(6)	96	64	32	0
Emprunt S&B Karibu	(6)	1 000	1 000	0	0
Crédit-bails	(7)	12	12	0	0
Juste valeur Swap	(8)	2	2	0	0
Juste valeur Contrats à terme	(9)	173	173	0	0
Crédits de campagne Karibu	(10)	1 088	1 088	0	0
Crédits de campagne Ubbink Garden BV	(11)	2 285	2 285	0	0
Autres débits France et Intérêts courus	(12)	2 098	2 098	0	0
Total		41 254	41 222	32	0

(1) OBSA – Obligations

Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été émis au profit de D&P PME IV et de EFFI INVEST I, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre de la recapitalisation effectuée en date du 30/06/2008, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé les 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Depuis cette date, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

D&P PME IV et EFFI INVEST I restent titulaires ensemble de 1.191.789 obligations émises par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, 308.211 obligations ayant été remboursées par imputation sur l'augmentation de capital du 30/06/2008.

Les obligations, nettes des frais d'émission non encore amortis (640 K€ au 30/09/09 et 213 K€ au 30/09/08), sont classées en dettes courantes au 30/09/2009 dans la mesure où :

- la prolongation du gel des échéances en capital de la dette « haut bilan » n'est pas obtenue au 30/09/2009 (Cf. note 6, point I)
- et que le contrat d'émission des OBSA prévoit une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement.

Par ailleurs, le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires respectives (Cf. note 6, point I).

(2) Emprunt de conversion du court terme (CT)

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après le « Crédit de Conversion ») d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion est ainsi ramené à 9.673 K€.

Il est contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion sera amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gélées jusqu'au 31 janvier 2010 (Cf. note 6, point I).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociation avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31/01/2011 (Cf. note 7, point A)

Au 30 septembre 2009, l'accord de prolongation du gel, jusqu'au 31/01/2011, des échéances de remboursement n'étant pas obtenu, l'emprunt de conversion du court terme est classé en « Passifs courants » dans les comptes.

Aucun nouvel échéancier n'est, pour l'instant, défini.

Au cas où, à l'issue de la période de gel, les remboursements reprenaient selon le calendrier initial, des échéances trimestrielles en capital de 524 K€ seraient à payer les 21 mars, 21 juin, 21 septembre et 21 décembre des années suivantes jusqu'au remboursement total de la dette. Le total du remboursement annuel en capital s'élèverait alors à 2.096 K€.

(3) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009 (protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gélées jusqu'au 31 janvier 2010 (Cf. note 6, point I).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociations avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31/01/2011 (Cf. note 7, point A).

Au 30 septembre 2009, l'accord de prolongation du gel, jusqu'au 31/01/2011, des échéances de remboursement n'étant pas obtenu, les emprunts d'acquisition de Karibu sont classés en « Passifs courants » dans les comptes.

Aucun nouvel échéancier n'est, pour l'instant, défini.

Au cas où, à l'issue de la période de gel, les remboursements reprenaient selon le calendrier initial, des échéances trimestrielles en capital de 502 K€ seraient à payer les 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 octobre des années suivantes jusqu'au remboursement total de la dette. Le total du remboursement annuel en capital s'élèverait alors à 2.008 K€.

(4) Emprunt D&P PME IV &EFFI INVEST I

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

Le contrat de prêt est conclu pour une durée limitée expirant le 31 décembre 2009. Il est stipulé que le remboursement du prêt peut s'effectuer à tout moment à l'initiative de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en compte courant d'associés (Cf. note 6, point I).

(5) Emprunt Nortène Tunisie

Il s'agit d'un emprunt contracté par Nortène Tunisie auprès d'une banque française pour un montant initial de 1 M€ et un taux d'intérêts égal à Euribor 3 mois + 1%.

Les échéances de cet emprunt ont été gelées par le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Aucun nouvel échéancier n'a été défini à ce jour.

(6) Emprunt MT de KARIBU

Au 30 septembre 2009, il s'agit d'un solde d'emprunt auprès d'une banque allemande pour 96 K€ et de l'emprunt de 1.000 K€ accordé par l'ancien propriétaire de KARIBU (Streinbrugge + Berninghausen GmbH).

L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€ doit être remboursé au plus tard le 31 mars 2010 si les covenants bancaires de la filiale Karibu le permettent. Il est porteur d'intérêt au taux Euribor 3 mois +1,50%.

(7) Crédit-bails et autres

Un seul contrat de crédit-bail subsiste au 30 septembre 2009. Il concerne du matériel informatique embarqué.

(8) Swaps de taux sur les financements

BNP PARIBAS (Swap de taux)							
Date conclusion	Objet	Date de échéance	Nominal €	Nominal résiduel €	Intérêts (flux)	BNP Paribas Paye	Nortène paye
20/04/2004	Emprunt N.Tunisie	20/04/2010	1 000 000	135 201	Trimestriel	Euribor 3 M le 18	3,50%

La juste valeur du swaps de taux au 30/09/2009 est inscrite en passif financier pour 2 K€.

(9) Contrats à terme

UBBINK GARDEN BV (Hollande) a souscrit le 21 juillet 2009, 6 contrats à terme de 1 million d'USD chacun, dont les échéances s'étalent du 29/10/2009 au 29/03/2010. Ils sont destinés à la couverture du risque de change sur l'USD. Le taux contractuel EUR/USD est de 1,4066.

La juste valeur des contrats à terme, soit -173 K€ au 30 septembre 2009, est inscrite en passif financier.

Les contrats à terme conclus en 2005 et 2006 pour l'activité Jardinage Utilitaire France ont tous été soldés en décembre 2008.

(10) Crédits de campagne de KARIBU

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 9,5 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 5,1 M€.

Le tirage de KARIBU sur cette autorisation s'élève à 1 088 K€ au 30/09/2009.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 25 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum
- Les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) est effective en janvier 2010.

(11) Crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 16 M€. Ce plafond

est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 4 M€. Le tirage de UBBINK GARDEN BV sur cette autorisation s'élève à 2 285 K€ au 30/09/2009.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 30 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) est effective en novembre 2009.

(12) Endettement court terme du pôle France

Au 30 septembre 2009, il s'agit d'intérêts courus à payer. Le pôle France ne dispose pas de ligne de crédit depuis la cession de l'activité Jardinage France en juillet 2008.

D- Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

L'endettement financier à taux variable est de 24 690 K€ au 30 septembre 2009. L'exposition nette aux variations de taux est de 22 955 K€ (net du swap de taux pour 135 K€ et de la trésorerie pour 1 600 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 230 K€ en résultat financier de l'exercice, soit 5,90 % du résultat financier net total (activités poursuivies et activités abandonnées)

NOTE 20 – AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Autres passifs	30/09/2009	30/09/2008
Dettes fournisseurs	6 258	8 225
Dettes fiscales et sociales	912	659
Autres dettes	2 642	3 150
Total	9 812	12 034

La baisse des dettes fournisseurs est consécutive à l'abandon de l'activité Jardinage utilitaire France au cours de l'exercice 2008 (-1 866 K€) et à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-749 K€).

Les dettes fournisseurs au 30/09/2009 enregistrent l'earn-out Karibu pour 800 K€ (Cf. note 7, point B).

Le poste « Autres dettes » enregistre entre autres, les provisions de Remises de Fin d'Année (RFA).

NOTE 21 – CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires net du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2009 (12 mois d'activité), est en recul de - 3,69 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

▪ **France :**

Après un premier semestre difficile dû essentiellement à un démarrage tardif de la saison notamment sur les familles de produits « piscine » et « aménagement ⁽¹⁾ », une reprise s'est opérée à partir du troisième trimestre. Le périmètre « France » termine l'exercice 2008-2009 en retrait de -2,51% comparé au chiffre d'affaires net de l'exercice précédent.

▪ **Allemagne :**

La famille de produits « Eau ⁽²⁾ » enregistre un recul de son chiffre d'affaires lié à la perte d'un référencement. La famille des abris de jardin est également en recul consécutivement au ralentissement du secteur immobilier. Ces reculs sont en partie compensés par les bonnes performances des produits « Sauna » pour laquelle les ventes ont affiché une croissance à deux chiffres.

▪ **BeNeLux :**

Le périmètre « BeNeLux » enregistre un très faible recul de chiffre d'affaires sur ses marchés nationaux.

Par contre, le « grand export ⁽³⁾ », basé au niveau de Ubbink Garden BV, est en baisse à la suite de la chute des exportations vers les pays de l'Est et la zone ibérique.

(1) Produits « aménagement » = terrasses, occultation en bois ...

(2) Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...

(3) Grand export = vente à l'export par l'entité Ubbink Garden BV vers les pays autres que l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et la Belgique

NOTE 22 – RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

→ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies est en nette amélioration. Il passe de - 2 619 K€ au 30/09/2008 à + 857 K€ au 30/09/2009.

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge de 0,8 point et à une réduction des coûts d'exploitation de 4 millions d'€.

→ Résultat opérationnel

Dans la mesure où aucun évènement intervenu au cours du semestre n'a un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et un montant particulièrement significatif, le Résultat opérationnel du 30 septembre 2009 est identique au Résultat opérationnel courant.

NOTE 23 – COUTS FINANCIERS BRUTS

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

	(en milliers d'euros)	
INTERETS	30/09/2009	30/09/2008
Autres charges financières	-757	-2 918
Impact juste valeur contrats à terme	-99	-35
Total activités poursuivies	-856	-2 953
Activités abandonnées (Cf. note 10)	-1765	-1491
Total général	-2 621	-4 444

* Les contrats à terme avaient été mis en place pour couvrir une évolution défavorable des cours des devises dans lesquels est effectuée une partie des achats du groupe. Ils ont été tous soldés en décembre 2008 suite à la cession de l'activité « Jardin utilitaire France »

OLIN SA gère la trésorerie de ses filiales Françaises. Elle avance les sommes nécessaires aux filiales à travers les comptes courants et leur facture les intérêts correspondants.

Certaines de ces filiales sont classées en « activité abandonnée ». Les facturations d'intérêt, pour ces dernières, ont été de 1.304 K€ au 30/09/09 et de 998 K€ au 30/09/08).

La variation des coûts financiers bruts pour - 1823 K€ par rapport à l'exercice 2008 s'explique ainsi:

Postes d'intérêts (Exercice 2009 – Exercice 2008)		K€
Obligations & Prêts DP PME IV et EFFI INVET I	(1)	216
Baisse des intérêts sur emprunt haut bilan	(2)	426
Frais financier de Financement propre - activité abandonnée en 2008	(3)	198
Baisse des intérêts sur les financements des filiales opérationnelles	(4)	544
Prêts relais sur cession du bâtiment de Lille	(5)	141
Pertes de changes et divers	(6)	298
Total		1823

(1) Les obligations et comptes courants de DP PME IV et EFFI INVEST I ont généré moins d'intérêts sur le l'exercice clos au 30/09/2009, comparés à ceux de l'exercice précédent, cela du fait de leurs montants plus faibles sur l'exercice.

(2) Le taux de base moyen (Euribor) de l'exercice 2009 a baissé de plus de 2% par rapport à celui de l'exercice précédent, générant une économie sur les intérêts à payer de 426 K€.

(3) En 2009, le groupe a fait l'économie des frais financiers du financement propre des activités abandonnées courant 2008, notamment ceux de Olin Jardinage dont le fonds de commerce a été cédé début juillet 2008.

(4) Les filiales opérationnelles (sous-groupes UBBINK et KARIBU) ont économisé 544 K€ de frais financiers en 2009, comparés ceux de l'exercice précédent. Il s'agit de la conséquence des tirages plus faibles sur les lignes de crédits et de la baisse des taux d'intérêt de référence (Euribor) en 2009.

(5) OLIN avait perçu, mi-janvier 2008, un acompte de 2 500 K€ sur la promesse de vente du bâtiment de Lille. Cet acompte était porteur d'intérêt au taux de 10%.

La vente a été préemptée par la CU-Lille et OLIN SA a dû rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait perçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, OLIN a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor 4 mois +3%. Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008.

(6) Les pertes de change de l'exercice 2008 concernent la liquidation progressive des contrats à terme souscrit en 2005 et 2006.

NOTE 24 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)		
IMPOTS	30/09/2009	30/09/2008
Impôts exigibles	-991	-924
Impôts différés	0	-27
Total	-991	-951

La preuve d'impôts retranscrit les options retenues, notamment la non activation des pertes dont l'imputation sur des bases d'impôts est peu probable dans un futur proche.

Preuve d'impôt 30 septembre 2009	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS des activités poursuivies	-4 920
Annulation IS activités poursuivies	991
Annulation IS activités abandonnées	-13
Dépréciation Goodwill	0
Solde	-3 942
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-1 314
Charge réelle d'impôt à - 25,14%	991
Ecart à expliquer	-2 305
<u>Explications</u>	
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-756
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées	-1 315
Incidence différence de taux Allemagne	-21
Incidence rappel d'impôt Allemagne	-137
Incidence rappel d'impôt Hollande	-75
Total	-2 305

Preuve d'impôt 30 septembre 2008	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS des activités poursuivies	-10 237
Annulation IS activités poursuivies	951
Annulation IS activités abandonnées	43
Dépréciation Goodwill	114
Solde	-9 129
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-3 043
Charge réelle d'impôt à -10,41%	951
Ecart à expliquer	-3 994
<u>Explications</u>	
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-2 765
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées	-1 224
Incidence différence de taux Hollande	73
Incidence différence de taux Allemagne	-51
Annulation IDA et IDP sur différences temporaires	-27
Total	-3 994

A la dernière clôture fiscale du 30 septembre 2009, le Groupe OLIN disposait de déficits fiscaux cumulés de plus de 30 millions d'euros.

NOTE 25 – PERSONNEL ET AVANTAGES SOCIAUX

A- Effectifs

Au 30 septembre 2009, le groupe OLIN employait 236 personnes réparties comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Septembre 2009	France	Bel	Hollande	Allemagne	UK	Total
UBBINK BV	28	8	37	14	0	87
KARIBU Holztechnik GmbH				144		144
OLIN SA	5					5
Total	33	8	37	158	0	236

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES employait par ailleurs 21 travailleurs temporaires (6 en Hollande ; 12 en Allemagne et 3 en France) au 30 septembre 2009.

Variation des effectifs entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009

Effectif	France	Bel	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
au 30/09/2009	33	8	37	158	0	236
VARIATION	-8	-2	-7	-9	-24	-50
Baisse suite à cessions d'entités					-24	-24
Baisse suite à départs personnels	-8	-2	-7	-9		-26
Total	-8	-2	-7	-9	-24	-50

L'effectif du Groupe a diminué de 50 personnes entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, principalement :

- en Angleterre, suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-24 personnes) ;
- en Allemagne où la réduction du personnel, initiée au cours de l'exercice 2008, s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (-8 personnes) ;
- et en France et en Hollande, où le Groupe a poursuivi l'ajustement de ses effectifs.

Variation des effectifs entre le 30/09/2007 et le 30/09/2008

Effectif	France	Bel	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2007	94	10	45	177	26	352
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
VARIATION	-53	0	-1	-10	-2	-66
Baisse suite à cessions d'entités	-31					-31
Baisse suite à départs personnels	-22		-1	-10	-2	-35
Total	-53	0	-1	-10	-2	-66

L'effectif du Groupe a diminué de 66 personnes entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, principalement :

- en France : Suite à la cession de l'activité jardinage utilitaire France à Interma en juillet 2008 et à la cession de Nortène Fleurs en décembre 2007, 31 personnes sont sorties de l'effectif du groupe. Par ailleurs, le Groupe a entrepris de rationaliser ses effectifs en France avec le départ de 22 personnes.
- et en Allemagne : les effectifs de Ubbink Garten GmbH ont été revus à la baisse suite à la perte d'un important référencement

B- Engagements de retraite et avantages sociaux

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

(en milliers d'euros)			
Eléments	01/10/2008	Variation	30/09/2009
Engagement de retraite	3 605	163	3 768
Juste valeur des actifs	-2 680	-335	-3 015
Gains actuariels non reconnus	300	45	345
Passif inscrit au bilan	1 225	-127	1 098
Coût périodique net en résultat			
Coût des services rendus sur l'exercice		71	
Primes payées		-228	
Coût financier		193	
Rendement attendu des actifs		-144	
Reprise de provision - sortie de personnel		-14	
Autres et coût des services passés		-5	
Montant en charges de personnel		-127	

(en milliers d'euros)			
Eléments	01/10/2007	Variation	30/09/2008
Engagement de retraite	4 402	-797	3 605
Juste valeur des actifs	-2 986	306	-2 680
Gains actuariels non reconnus	0	300	300
Passif inscrit au bilan	1 416	-191	1 225
Coût périodique net en résultat			
Coût des services rendus sur l'exercice		219	
Primes payées		-214	
Coût financier		183	
Rendement attendu des actifs		-101	
Reprise de provision - sortie de personnel		-237	
Autres et coût des services passés		1	
Montant en charges de personnel		-149	
Sortie de périmètre		-42	
Total		-191	

Hypothèses actuarielles – Septembre 2009	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	6,00%	5,90%	5,30%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0% ***	1% à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,50%	5,30%
Indexation des retraites	nc *	1,50%	1,50%

* non concerné

** selon l'âge des salariés

*** Les effectifs concernés ont quitté l'entreprise ou sont proches de la retraite

C- Rémunération du Directoire

▪ Exercice 2008-2009

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	60 000 €
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	109 131 €	9 927 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	15 565 €	Néant	Néant	Néant	Néant	120 000 €
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	150 000 €	Néant	18 940 €	Néant	Néant	Néant

▣ Exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
P. WALLON (Fin de mandat le 08/10/07)	Honoraires : 167 444 €	Néant	Néant	Néant	Néant	209 453 €
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Honoraires : 240 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Préavis 3 mois (1)
JF. LE BOS (Fin de mandat le 12/10/07)	Honoraires : 16 690 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	108 361 €	9 927 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	191 666 €	Néant	80 000 €	6 288 €	Néant	12 mois de salaire en cas de licenciement dans les 18 mois de l'embauche (1)
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	90 000 €	Néant	55 000 €	Néant	Néant	Néant

(1) en cas de révocation ou de licenciement hors faute grave

Rémunération du Conseil de Surveillance

☑ Exercice 2008-2009

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	44 000 € (1)	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

☑ Exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	18 294 € *	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JF. MICHAUD (fin de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

* Arrêt du versement des jetons à compter de juin 2008, suite au remplacement de M. Vitou au poste de Président du Conseil de Surveillance.

D- Stock -Options et paiements fondés en actions

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	30/03/2006
Date du directoire	13/04/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	53 628
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par	
- Jean-Luc HEYMANS	53 628
- Autres	0

Point de départ d'exercice des options	12/04/2008
Date d'expiration	12/04/2011
Prix de souscription ou d'achat	28,79
Modalités d'exercice	n/a
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2009	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achats d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	53 628

NOTE 26 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

A- Actifs éventuels

Au 30 septembre 2009, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

- OLIN est titulaire d'une garantie de passifs de 442 K€ relative à l'acquisition de UBBINK GARDEN BV. OLIN a introduit au cours des exercices antérieurs plusieurs actions judiciaires ou pénales dans l'objectif de recouvrer cette somme. Un montant de 147 K€ a été recouvré au cours de l'exercice 2008/2009.
Un actif éventuel de 295 K€ subsiste toujours au 30/09/2009.
- Certaines filiales ont accumulé des déficits reportables importants qui ne sont pas activés. L'imputation de ces déficits sur de futures bases d'impôts n'est pas démontrée à ce jour.

B- Passifs éventuels

La société n'a pas identifié de nouveaux passifs éventuels au 30 septembre 2009.

Les passifs éventuels décrits dans les états financiers antérieurs ont été soldés comme suit :

a- Clause de Earn Out pour l'acquisition de Karibu :

La clause de earn-out concernant l'acquisition de Karibu a été soldée au cours du dernier trimestre 2009.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€. Cette somme est inscrite en dettes fournisseurs au 30 septembre 2009. Elle a été réglée en novembre 2009.

b- Litige Plymouth

Le litige Plymouth n'a pas connu d'évolution depuis plusieurs années. En conséquence, à la clôture du 30/09/09, OLIN a considéré que le risque lié à ce litige est désormais soldé.

NOTE 27 – PARTIES LIEES

Principaux actionnaires

Afin de permettre à OLIN SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 2.480 K€ a été mise à disposition de OLIN SA par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008.

Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre la société, les banques « Haut bilan » de OLIN SA et les actionnaires D&P PME IV et EFFI INVEST I, prévoit l'incorporation des sommes ci-dessus dans les capitaux propres de OLIN SA.

Mandataires sociaux

Les informations requises par IAS 24-16 figurent à la note 25, point C et D des états financiers.

NOTE 28 – LISTE DES FILIALES ET DETENTION

Au 30 septembre 2009, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Asnières	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Asnières	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Asnières	423 767 193	Professionnel Négoce	100 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Asnières	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Asnières	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Asnières	424 383 610	Gestion d'immeuble	100 %	99 %	I.G.
TRENT	Asnières	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG

TOUT JARDIN DIRECT	Asnières	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG
--------------------	----------	-------------	---	-------	-------	----

Les filiales anglaises, Nortène Ltd (détenue à 99,25% par OLIN SA), Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd (toutes deux détenues à 100% par Ubbink Garden BV) ont été cédées le 4 avril 2009.

Au 30 septembre 2008, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
NORTENE Limited	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de Jardinage	99,25 %	99,25 %	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Boulogne	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Boulogne	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Boulogne	423 767 193	Professionnel Négoce	99 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Boulogne	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Boulogne	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Boulogne	424 383 610	Gestion d'immeuble	99 %	99 %	I.G.
UBBINK UK Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
APOLLO GARDENING Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
TRENT	Boulogne	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Marseille	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

NOTE 29 – ENGAGEMENTS

A- Nantissements & hypothèques

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par OLIN SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.

- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les Court termes impayés.

- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du Court terme (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.

B- Autres engagements

Engagement de OLIN SA vis à vis du vendeur de Karibu, de rembourser ou faire rembourser par Karibu, au plus tard le 31 mars 2010 si les covenants bancaires le permettent, le prêt de 1 million d'€ qu'il a consenti à cette dernière.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Engagements	30/09/2009	30/09/2008
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)	13 050	15 024
Nantissement des Titres Karibu (2)	10 225	9 425
Nantissement des Titres Nortland (3)	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 825	2 972
Nantissement de la Marque Akanua (4)	OUI	OUI
Hypothèque Bâtiment de Lille	N/A	2 627
Avals, cautions et garanties données	0	195
Caution loyer Logiland (bail 8ans à/c 01/02/07) (5)	0	195
Autres engagement donnés	1 000	1 000
Engagement de remboursement du prêt S&B	1 000	1 000
Total	14 050	16 219

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(4) Actif non valorisé en comptabilité

(5) Olin a obtenu la mainlevée pour cet engagement à compter du 31 décembre 2008

NOTE 30 – LISTE DES PRINCIPAUX BAUX

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
Nortland	France	Bureaux & entrepôt	01/09/2006	01/08/2012	408	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/2006	01/08/2012	98	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/1993	31/12/2010	214	Optionnel
Ubbink GmbH	Allemagne	Bureaux	01/06/2006	31/01/2010	43	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/1999	14/10/2011	25	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & entrepôt	01/01/2001	31/12/2015	508	Optionnel
		Bureaux & entrepôt	01/01/2001	31/12/2010	115	Optionnel

NOTE 31 – RECONCILIATION DU COMPTE DE RESULTAT PUBLIE AU 30/09/2008 AVEC CELUI FIGURANT EN COMPARATIF DES COMPTES AU 30/09/2009

Réconciliation du compte de résultat publié au 30/09/2008 et du compte de résultat au 30/09/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2009 <small>(en milliers d'euros)</small>	30/09/2008 Publié en Comparatif des comptes au 30/09/2009	30/09/2008 Résultats des filiales anglaises reclassés en résultat des act. abandonnées au 31/03/09	30/09/2008 total obtenu en sommant les 2 colonnes précédentes	30/09/2008 Comptes publiés
	Septembre-08 (retraité)	Septembre-08 filiales anglaises	Septembre-08 Total	Septembre-08
Chiffre d'affaires	70 261	5 536	75 797	75 797
Autres produits	258	-	258	258
Total Produits	70 519	5 536	76 055	76 055
Variation de stock de produits finis et encours	- 27	-	- 27	- 27
Achats consommés	- 39 678	- 3 129	- 42 807	- 42 807
Charges externes	- 19 518	- 1 523	- 21 041	- 21 041
Charges de personnel	- 10 293	- 824	- 11 117	- 11 117
Impôts et taxes	- 194	-	- 194	- 194
Amortissements	- 1 414	- 128	- 1 542	- 1 542
Variation des provisions	- 79	-	- 79	- 79
Autres produits courants	108	-	108	-
Autres charges courantes	- 2 043	-	- 2 043	- 1 935
Résultat opérationnel courant	- 2 619	- 68	- 2 687	- 2 687
Autres charges opérationnelles	-	-	-	-
Résultat opérationnel	- 2 619	- 68	- 2 687	- 2 687
Produits de trésorerie et équivalents	-	-	-	-
Coût financier brut	- 2 953	- 257	- 3 210	- 3 210
Impôts exigibles et différés	- 951	-	- 951	- 951
Résultat des activités poursuivies	- 6 523 A	-	- 6 848 D	- 6 848
Résultat net des activités abandonnées	- 3 714 B	- 325 C	- 3 389 E	- 3 389
Résultat net	- 10 237	- 325	- 10 237	- 10 237
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Résultat net part du groupe	- 10 237	- 325	- 10 237	- 10 237

Dans les comptes publiés au 30/09/08, les filiales anglaises étaient classifiées en "activités poursuivies". Seuls les résultats de l'activité "Jardinage France" (cédée début juillet 2008) étaient classifiés en "résultat net des activités poursuivies" (Résultats net des activités abandonnées = - 3 389 K€)

Par contre, les comptes au 30/09/2008 présentés en comparatif des comptes semestriels au 31/03/2009, intègrent les filiales anglaises dans les "activités abandonnées", ces filiales ayant fait l'objet d'une cession en date du 4 avril 2009 (Résultat net des filiales UK pour 2008 = -325 K€)

Résultat au 30/09/2008

Résultat des act. Poursuivies - publication initiale	D	-6 848
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. Poursuivies - comparatif 30/09/09	A	-6 523

Résultat des act. abandonnées - publication initiale	E	-3 389
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. abandonnées - comparatif 30/09/09	B	-3 714

CHAPITRE 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA AU 30 SEPTEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Outside Living Industries S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1-Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers dans laquelle il est exposé la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

2-Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 30 septembre 2009. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers expose la situation du groupe au regard de l'incertitude sur la continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis

par votre société, nous estimons que la note des états financiers donne une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants » des états financiers, le groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des goodwill, des impôts différés et de la dépréciation des stocks. Nous avons examiné les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations sur la base de la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3-Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 janvier 2010

Paris, le 29 janvier 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
*Membre français de Grant Thornton
International*

Jean-Marc Discours
Associé

Laurent Bouby
Associé

CHAPITRE 5. COMPTES SOCIAUX DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA
AU 30 SEPTEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

Bilan	Notes	30/09/2009			30/09/2008
		Brut	Amort	Net	Net
ACTIF					
Immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Immobilisations corporelles		124	102	22	0
Immobilisations financières	(1)	15 566	644	14 922	14 327
Actif immobilisé		15 690	746	14 944	14 327
Clients et autres créances	(2)	3 264	1 159	2 105	8 210
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
Disponibilités		24	0	24	608
Actif Circulant		3 288	1 159	2 129	8 818
Comptes de régularisation - actif		14		14	2
Total Actif		18 992	1 905	17 087	23 147

PASSIF	Notes	30/09/2009	30/09/2008
Capital		260	7 814
Primes d'émission, de fusion, d'apport		10 437	10 437
Réserve légale		216	216
Autres réserves		1 049	1 049
Report à nouveau		-29 940	-16 971
Résultat de l'exercice		-4 731	-20 522
Capitaux propres		-22 709	-17 977
Provisions pour risques et charges	(3)	646	725
Dettes financières	(5)	37 377	38 313
Fournisseurs et autres dettes	(4)	1 773	2 086
Dettes		39 796	41 124
Total Passif		17 087	23 147

(1) Dont titres de filiales 15.514 K€ (brut), 14.915 K€(net)

(2) Dont :

- comptes courant de filiales	:	2.198 K€
- autres créances sur filiales	:	693 K€
- créance sur cession Nortène Fleurs	:	150 K€
- autres créances	:	223 K€

(3) Voir détail « III-B- Notes sur le passif du bilan ; point 2 »

(4) Voir détail « III-B- Notes sur le passif du bilan ; point 3 »

(5) Voir détail « III-B- Notes sur le passif du bilan ; point 4 »

(en milliers d'euros)

Compte de Résultat	Notes	30/09/2009	30/09/2008
Chiffre d'affaires	(1)	940	1 615
Autres produits d'exploitation		19	36
Produits d'exploitation		959	1 651
Services extérieurs	(2)	-1 295	-3 668
Impôts et taxes		-47	-67
Charges de personnel	(3)	-537	-1 276
Dotations et Reprises d'exploitation		160	601
Autres charges de gestion	(4)	-154	-829
Charges d'exploitation		-1 873	-5 239
Résultat d'exploitation		-914	-3 588
Produits financiers	(5)	1 633	2 255
Charges financières	(5)	-28 199	-3 077
Dotations et Reprises financières	(5)	24 147	-16 648
Résultat financier		-2 419	-17 470
Résultat courant avant impôt		-3 333	-21 058
Produits exceptionnels	(6)	2 264	6 583
Charges exceptionnelles	(6)	-3 662	-6 047
Dotations et Reprises exceptionnelles		0	0
Résultat exceptionnel		-1 398	536
Participation des salariés		0	0
Impôts sur les bénéfices		0	0
Résultat net de l'exercice		-4 731	-20 522

- (1) Voir détail « III-C- Notes sur le compte de résultat ; point 1 »
- (2) Bien qu'en baisse par rapport à l'exercice 2008, les frais liés à la restructuration du groupe continuent de peser fortement sur les comptes de OLIN SA.
- (3) L'effectif moyen de OLIN SA est de 5 salariés pour 2009 contre 8 salariés en 2008
- (4) Dont rémunération du Président du CS pour 44 K€ et régularisation du prorata de TVA pour 101 K€
- (5) Voir détail « III-C- Notes sur le compte de résultat ; point 2 »
- (6) Voir détail « III-C- Notes sur le compte de résultat ; point 7 »

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition des comptes arrêtés au 30 septembre 2009 dont le total est de 17.087 K€, et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant une perte de - 4.731 K€.

Les comptes présentés ci-après ont une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009. Ils ont été arrêtés par le Directoire le 19 janvier 2009.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1- Principales opérations survenues aux cours de l'exercice

A- Résiliation du contrat « onéreux » de logistique

OLIN JARDINAGE SARL (ex NORTENE JARDINAGE), filiale à 100% de OLIN SA, avait signé, début 2007, un contrat portant sur l'externalisation de la logistique du site de Miramas qui était dédié à l'activité « Jardinage » ayant fait l'objet d'une cession à Interma Nets SA en 2008. L'engagement de OLIN JARDINAGE portait sur une période ferme de 8 années ; OLIN SA était la caution solidaire de l'engagement de OLIN JARDINAGE.

En 2008, suite à la cession de l'activité « Jardinage » à Interma Nets SA, OLIN JARDINAGE a négocié un accord avec le prestataire logistique prévoyant la rupture du contrat de logistique à compter du 31 décembre 2008.

Les derniers risques concernant le contrat onéreux ont été soldés le 20 mai 2009.

B- Résiliation du bail du site de Boulogne

Dans le cadre de sa réorganisation et dans l'objectif de réduire à minima les coûts de fonctionnement du Groupe, le bail du site de Boulogne a été résilié à compter du 1er novembre 2008 moyennant une indemnité transactionnelle de 193 K€ (et des honoraires d'agence immobilière de 50 K€).

Ce bail 3-6-9 débutait au 1er décembre 2007 et comportait une première période ferme de 5 années. Le loyer annuel HT était de 274 K€ et hors charges.

Le bail était porté par OLIN Jardinage, OLIN SA en était la caution solidaire.

C- Remboursement du prêt relais Thémis

Lors de la signature de la promesse de vente du bâtiment de Lille (20 janvier 2008), OLIN SA avait perçu de l'acquéreur un acompte de 2.500 K€ sur le prix de vente.

Suite à la préemption de la vente par la CU-Lille, OLIN SA s'est trouvé obligé de rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait perçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, OLIN a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor 4 mois +3%.

Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, à la suite de la perception du prix de la préemption.

D- Cessions et réorganisations

Aux termes d'un accord en date du 4 avril 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et sa filiale UBBINK GARDEN BV se sont engagées à céder sous diverses conditions suspensives aux Managers des filiales anglaises du Groupe, à savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de leur participation dans le capital desdites sociétés.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

Aux termes de cet accord, le Groupe OLIN a accepté d'abandonner les créances en compte-courant qu'il détenait sur les filiales anglaises cédées et les sociétés Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd se sont engagées à régler au Groupe OLIN, au plus tard le 31 décembre 2009, les achats réalisés auprès de Ubbink Garden BV depuis le 1er octobre 2008.

Le montant des achats devant être payés par les filiales anglaises à UBBINK GARDEN BV s'élève à 466 786 €. A ce jour, une somme de 362 029 € a été réglée et le solde, soit 104 757 €, fait l'objet d'un nouvel échéancier de paiement (négocié par avenant) sur la période allant du 1er janvier 2010 au 31 juillet 2010.

Enfin, sous réserve des résultats réalisés par les filiales anglaises cédées au titre de l'exercice social 2009/2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pourrait recevoir un complément de prix égal à 50% du résultat net de l'exercice 2009-2010 des filiales anglaises et plafonné à 50 000 GBP. S'il est dû, le complément de prix sera payable le 31 janvier 2011 au plus tard.

La cession de ces participations ayant été effectuée au profit des Managers des filiales anglaises cédées, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a consenti aux cessionnaires aucune garantie de passif.

La cession des filiales anglaises a généré une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes sociaux du 30 septembre 2009 compte tenu du prix de vente symbolique de chaque filiale fixé à 1 GBP.

E- Changement de dénomination sociale

Dans le cadre des différents accords conclus avec la société espagnole INTERMAS NETS depuis le 24 mai 2008 à l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France, la Société a cédé à INTERMAS NETS la marque « NORTENE » et décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN).

A compter du 15 mai 2009, date de l'assemblée générale ayant décidé le changement de dénomination sociale, la Société est désormais dénommée OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

F- Réduction de capital motivée par des pertes

L'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2009 a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros de la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

G- Encaissement du solde du prix de cession de l'activité « Jardinage France »

Le contrat de cession de l'activité « Jardinage France », signé avec la société espagnole Intermas, prévoyait le règlement du solde du prix de la vente pour le 3 juillet 2009.

Les parties ont jugé qu'il était de leur intérêt commun de solder au plus tôt ce dossier et ont avancé au 20 mai 2009 le paiement du solde.

H- Délégation de compétence et autorisations financières consenties au Directoire

Aux termes des 14ème et 15ème résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 15 mai dernier, les actionnaires de la Société ont délégué au Directoire, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximum de 19,5 M€, la compétence de décider des augmentations de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Le montant nominal maximum de ces délégations de compétence, qui s'élevait précédemment à 4,8 M€ (cf. décisions de l'assemblée générale mixte du 27 mars 2007), est désormais fixé à 19,5 M€ et tient compte des termes de l'accord conclu le 16 avril dernier entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses banques « haut bilan » qui prévoit notamment, sous réserve de l'accord des autorités boursières, une incorporation au capital des créances de D&P PME IV et EFFI INVEST I à hauteur d'un montant de 14,3 M€, qui correspond à la part garantie par D&P PME IV et EFFI INVEST I (soit 75%) d'une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 19 500 000 €.

I- Gel du remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts Karibu : Protocole de conciliation du 16 avril 2009

Au terme des négociations entamées depuis fin 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un protocole de conciliation :

- gelant, jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de KARIBU,
- et prévoyant au niveau de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des opérations financières de haut de bilan.

Cet accord a été homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 27 mai 2009.

Les opérations financières de haut de bilan consistent en l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de l'ensemble des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I le 31 juillet 2009 au plus tard, sauf contrainte d'ordre réglementaire imposée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que la date du 31 juillet 2009, telle que prévue au protocole, n'a pas pu être respectée et que des discussions sont actuellement menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour modifier la structure de l'opération de recapitalisation initialement projetée afin notamment de tenir compte :

- (i) du montant susceptible d'être incorporé au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I par voie de compensation avec tout ou partie des créances qu'ils détiennent sur la Société et

(ii) du plafond global de 19,5 M€ prévu par les délégations de compétence consenties au Directoire par l'assemblée générale du 15 mai 2009 pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (14^{ème} et 15^{ème} résolutions de l'AGE du 15/05/2009).

J – Abandons de comptes courants

Au cours de l'exercice clos le 30/09/2009, OLIN SA a constaté l'irrecouvrabilité de comptes courants qu'elle détient sur certaines de ses filiales. Elle a conséquemment procédé à l'abandon, sans clause de retour à meilleure fortune, de ces comptes courants au profit des filiales concernées.

Filiales	Abandons en K€
OLIN	
JARDINAGE :	16 622
NORTLAND :	3 450
OLIN PRO :	283
OPTIMIS :	1 280
TRENT :	1 000
T.J.D :	2 285
Total :	24 920

K- Gouvernance

- Directoire

Aux termes des Conseils de Surveillance du 6 octobre 2009, le Directoire de OLIN SA est composé de :

- Jean-Luc HEYMANS – Président
- Georges TOURNIER – Membre, Directeur Général

- Conseil de Surveillance

Aux termes de la réunion du 21 novembre 2008, le Conseil de Surveillance est désormais composé ainsi :

- Monsieur Bernard ROQUES : Président
- Monsieur Jérémie SURCHAMP : Vice-Président
- Monsieur Nicolas URBAIN : Membre
- Monsieur Dominique VITOU : Membre
- Monsieur Philippe LEPERS : Membre

2- Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle

A- Nouvelles discussions avec les Banques « haut de bilan » / Avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA mène actuellement de nouvelles discussions avec le Conciliateur, D&P PME IV, EFFI INVEST I et ses Banques « haut de bilan » afin de prolonger d'un an la période de gel des échéances de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de KARIBU, soit jusqu'au 31 janvier 2011. En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€. Cette somme soldera en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009 et le reste s'imputera sur les intérêts dus au titre de l'année 2010. Par ailleurs, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait à ne pas rembourser, tant que les banques ne sont pas entièrement désintéressées, D&P PME IV et EFFI

INVEST I de tout ou partie de leurs créances, dans l'hypothèse où celles-ci ne pourraient être intégralement incorporées au capital comme initialement prévu au protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Parallèlement, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I revoient la structure initiale de l'opération de recapitalisation qui avait été présentée à l'AMF et annoncée au marché en suite de la signature du protocole de conciliation le 16 avril dernier dans la mesure où celle-ci ne permettrait pas la capitalisation de la totalité des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, comme stipulé au protocole de conciliation précité.

Dans le cadre de ces discussions, D&P PME IV et EFFI INVEST I accepteraient de ne pas solliciter, au cours de l'exercice 2009-2010, le remboursement de la fraction de leurs créances respectives qui n'aurait pu être capitalisée.

Un avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009 est en cours d'élaboration à la date des présentes afin de formaliser le résultat de ces nouvelles discussions.

B- Earn-out pour l'acquisition de Karibu

L'accord final d'acquisition de KARIBU, signé devant notaire le 24 mai 2007, fixait le prix de 100% des titres KARIBU à 11 M€ complété par un Earn-out à déterminer selon la formule suivante :

$$\frac{[(\text{EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009} - \text{EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP*}) \times 8]}{(\text{Dette Moyenne 2009} - \text{Dette Moyenne 2006} \times 1,2)}$$

2

(*) Business plan

L'EBITDA moyen des Business plans de 2008 et 2009 est de 2.329.500 €.

Il était précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Le cas échéant, l'Earn-out devait être payé au plus tard le 31 mars 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn-out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

Le montant l'earn-out, ainsi fixé à 800 K€, est inscrit en dettes fournisseurs dans les comptes sociaux du 30/09/2009.

C- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

A la date des présentes, l'instance est pendante devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Il est à cette occasion rappelé que, lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12^{ème} et 13^{ème} résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14^{ème} et 15^{ème} résolutions).

C'est sur la base de ces délégations de compétence que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I négocient actuellement avec les Banques « haut de bilan » les conditions dans lesquelles pourrait être préparée et réalisée l'opération de recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA dont il est fait état au § 1.2.1 du présent rapport.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette action en justice n'est pas de nature à empêcher l'opération de recapitalisation projetée mais pourrait la retarder de plusieurs mois étant précisé qu'en toute hypothèse, D&P PME IV et EFFI INVEST I disposeront à compter du 30 juin 2010 de droits de vote double leur permettant d'adopter à nouveau les décisions qui auraient pu être annulées d'ici là.

3 - Continuité d'exploitation

Par le protocole de conciliation du 16 avril 2009, OLIN SA avait obtenu de ses banques, le gel, jusqu'au 31 janvier 2010, des échéances de remboursement de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de Karibu.

La société OLIN SA, ses actionnaires de référence et ses banques « haut bilan » négocient actuellement la prolongation du gel des remboursements pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 janvier 2011.

Les négociations sont bien avancées et la conclusion d'un accord à brève échéance est possible.

Le plan de trésorerie prévisionnel de la société OLIN, anticipant un accord avec les banques de « haut de bilan », laisse apparaître un niveau de financement suffisant jusqu'à fin janvier 2011.

Une incertitude existe toutefois au-delà du 31 janvier 2011, date à laquelle doivent reprendre les remboursements d'emprunts de conversion du court terme (solde au 30 septembre 2009 de 9 673 K€) et des emprunts d'acquisition de Karibu (solde au 30 septembre 2009 de 10 035 K€).

La Direction demeure toutefois confiante dans sa capacité à trouver avec ses principaux créanciers des solutions permettant la préservation des intérêts de toutes les parties.

Un échec remettrait en cause la continuité d'exploitation de la société.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 30 septembre 2009, les capitaux propres consolidés négatifs et les risques de ne pas honorer les remboursements d'emprunts à compter du 31 janvier 2011, les comptes ont été arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

II- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux dispositions du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 (telles qu'applicables pour notre exercice).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

A- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

1-Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement a, pour l'essentiel, été déterminé selon le mode linéaire. Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Agencements et installations : 8 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 6 à 10 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Les investissements corporels de OLIN SA correspondent pour l'essentiel à des agencements de locaux.

2-Immobilisations financières

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'utilité est appréciée par référence à des méthodes multicritères intégrant notamment les flux futurs actualisés, les comparables, les perspectives d'avenir et la quote-part de situation nette.

OLIN S.A. est la société consolidante du Groupe.

3- Etat des immobilisations (en milliers d'euros)

Immobilisations au 30-09-2009	30/09/2008	Augment.	Dimin.	30/09/2009
F.Etabl- Recherche & Dévelop	0			0
Autres immo. Incorp.	0			0
Total Immo. Incorp.	0		0	0
Terrain	0			0
Construction sur sol propre	0			0
Agencements de constructions	0			0
Inst.techn, matériel &outil. Indust	0			0
Autres agencements	0			0
Matériel de bureau et informatique	100	24		124
Emballages récupérables et divers	0			0
Total immo. corporelles	100	24	0	124
Titres de participation	16 327	800	1 613	15 514
Prêt &autres immo. financières	66	20	34	52
Total immo. financières	16 393	820	1 647	15 566
Total général	16 493	844	1 647	15 690

4- Etat des amortissements (en milliers d'euros)

Amortissements au 30-09-2009	30/09/2008	Augment.	Dimin.	30/09/2009
At -Autres immo. incorporelles	0			0
Construction sur sol propre	0			0
Mat. Outillage	0			0
Agencements de constructions	0			0
M.de Bureau & Inform. mobilier	100	2		102
At -Immo. corporelles	100	2	0	102
Total général	100	2	0	102

5- Etat des provisions sur postes d'actif

Nature des provisions au 30-09-2009	30/09/2008	Augment.	Dimin.	30/09/2009
Provisions sur immob. Financières	2 066	45	1 467	644
Provisions sur comptes clients	0			0
Provision cptes courants filiales	25 862	77	24 939	1 000
Autres provisions pour dépréciation	354	159	354	159
Total général	28 282	281	26 760	1 803

► Détail des provisions sur immobilisations financières (titres filiales) :

(en milliers d'euros)

Provision titres Filiales	30/09/2008	Provision	Reprise	30/09/2009
Apollo Ltd	0			0
Nortène Ltd	1 467		1 467	0
Nortène Tunisie	282			282
Tout Jardin Direct	37			37
Olin Jardinage	70			70
Olin Pro	73			73
Trent	37			37
Nortland	100			100
TOTAL	2 066	0	1 467	599

► Détail des provisions sur comptes courant des filiales :

(en milliers d'euros)

Provision cptes cour. Filiales	30/09/2008	Provision	Reprise	30/09/2009
Nortène Ltd	1 585		1 585	0
Nortène Tunisie	1 227	77	646	658
Tout Jardin Direct	2 151		2 139	12
Olin Jardinage	14 949		14 949	0
Olin Pro	472		472	0
Trent	1 080		934	146
Optimis	1 214		1 214	0
Nortland	3 184		3 000	184
TOTAL	25 862	77	24 939	1 000

Les reprises de provisions sont consécutives aux abandons de comptes courants que OLIN SA détenait sur ses filiales.

6- Filiales et participations (en K€ ou en K devises locales)

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

FILIALES	Capital	Capitaux	Quote	Valeur	Valeur	Chiffre	Résultat	Montant	Montant
	Social	propres	part	comptable	comptable	d'affaires	du	des prêts	des
		(autres	détenu	brute des	nette des	H.T.	exercice	et	cautions
		que		titres	titres		clos	accordés	et avals
		le capital)		détenus	détenus				donnés
	(en K dev)	(en K dev)	(en %)	(en K €)	(en K €)	(enK dev)	(en K dev)	(en K €)	(en K dev)
UBBINK BV	227	3 744	100,00%	2 826	2 826	37 261	-1 391		
KARIBU	260	3 658	100,00%	12 088	12 088	33 767	1 493		
OLIN JARDINAGE	40	-227	100,00%	70	0	972	14 762		
NORTLAND	75	-75	100,00%	100	0	434	3 289	184	
OPTIMIS	107	-179	100,00%	0	0	0	1 200	-257	
TRENT	37	-168	100,00%	37	0	0	913	146	
TOUT JARDIN DIRECT	37	-37	100,00%	37	0	0	2 148	12	
NORTENE TUNISIE (TND)	400	-2 921	92,48%	282	0	0	-126	658	1 173
OLIN PRO	75	-105	100,00%	73	0	0	338	1 198	
SCI BOIS DE LA PIE	1	974	100,00%	0	0	0	35	-935	
Taux de clôture									
EUR/TDN		1,892248							
Taux moyen									
EUR/TDN		1,842941							

7- Informations sur les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Au 30 septembre 2009, les échéances des créances étaient les suivantes :

(en milliers d'euros)

Echéances des créances au 30-09-2009	Total	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts et autres immobilisations financières	52		52
Clients et comptes rattachés *	693	693	
Créances sur personnel	18	18	
Créances sur l'Etat	143	143	
Groupe et associés **	2 198	2 198	
Créances diverses	212	212	
Total	3 316	3 264	52

* Dont UBBINK GARDEN BV pour 356 K€ et KARIBU pour 337 K€.

** Cf. détail au § 6 ci-dessus, montant des prêts et avances accordés.

B- NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN :**1- Capital social**

Historique	Nombre d'actions
Au 01/10/2005	893 800
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves (28-04-06)	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA (28-04-2006)	181 050
Au 30/09/2006	1 104 644
Action de préférence (18-09-2007) ; devenue action ordinaire au 30-06-2008	1
Au 30/09/2007	1 104 645
Exercice BSA au 30-06-2008	1 500 000
Au 30/09/2008	2 604 645
Au 30/09/2009	2 604 645

La valeur nominale de l'action est de 0,10 €, fixant le capital social à 260 464,50 € au 30 septembre 2009.

A l'ouverture de l'exercice, le capital social s'élevait à 7 813 935 euros. En cours d'exercice, le 15 mai 2009, l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

2- Informations sur les provisions pour risques et charges

Risques	(en milliers d'euros)			
	30/09/2008	Provision	Reprise	Reprise
			utilisée	non utilisée
Prud'hommes	80		80	0
Affaire Plymouth - Litige				
Qté	190			190
Créances/ Cession				
NFleurs	50		50	0
Provision licenciements	270		270	0
Provision garantie N				
Tunisie	0	646	0	646
Perte sur contrats à terme	135		135	0
Totaux	725	646	535	190
				646

La reprise de provision inutilisée de 190 K€, concerne le litige « Plymouth ». Ce litige n'a pas connu d'évolution depuis plusieurs années. Conséquemment, à la clôture du 30/09/2009, la société a considéré que le risque lié à ce litige a disparu et la provision antérieurement constituée a été reprise.

3- Informations sur les dettes

La répartition des dettes selon leur échéance était, au 30 septembre 2009, la suivante :

DETTES	Montant	(en milliers d'euros)		
		A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Provision pour risque Garantie N. Tunisie	646	646		
Emprunts obligataires convertibles	11 918	11 918		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 708	19 708		
Autres dettes financières	4 559	4 559		
Groupe et associés	1 192	1 192		
Total échéances Dettes financières	37 377	37 377	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés *	1 358	1 358		
Personnel et comptes rattachés	116	116		
Organismes sociaux	55	55		
Etat et autres collectivités publiques	98	98		
Autres dettes	146	146		
Total échéances Fournisseurs et autres dettes	1 773	1 773	0	0
TOTAL GENERAL	39 796	39 796	0	0

(1) Les dettes fournisseurs incluent l'earn-out Karibu pour 800 K€ (Cf. note I, 2, B).

4- Dettes financières

► Emprunt obligataire

Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été émis au profit de D&P PME IV et de EFFI INVEST I, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre de la recapitalisation effectuée en date du 30/06/2008, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé les 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Depuis cette date, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

D&P PME IV et EFFI INVEST I restent titulaires ensemble de 1.191.789 obligations émises par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, 308.211 obligations ayant été remboursées par imputation sur l'augmentation de capital du 30/06/2008.

Les obligations, nettes des frais d'émission non encore amortis (640 K€ au 30/09/09 et 213 K€ au 30/09/08), sont classées en dettes courantes au 30/09/2009 dans la mesure où :

- la prolongation du gel des échéances en capital de la dette « haut bilan » n'est pas obtenue au 30/09/2009 (Cf. note I-2, point I)
- et que le contrat d'émission des OBSA prévoit une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement.

Par ailleurs, le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires respectives (Cf. note I-1, point I).

► Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le poste est composé de l'Emprunt de conversion du court terme pour 9.673 K€ et des emprunts d'acquisition de Karibu pour 10.035 K€

- Emprunt de conversion du court terme (CT)

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après le « Crédit de Conversion ») d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion est ainsi ramené à 9.673 K€.

Il est contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion sera amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gélées jusqu'au 31 janvier 2010 (Cf. note I-1, point I).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociations avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31/01/2011 (Cf. note I-2, point A).

Au 30 septembre 2009, l'accord de prolongation du gel, jusqu'au 31/01/2011, des échéances de remboursement n'étant pas obtenu, l'emprunt de conversion du court terme est classé en « Passifs courants » dans les comptes.

Aucun nouvel échéancier n'est, pour l'instant, négocié.

Au cas où, à l'issue de la période de gel, les remboursements reprenaient selon le calendrier initial, des échéances trimestrielles en capital de 524 K€ seraient à payer les 21 mars, 21 juin, 21 septembre et 21 décembre des années suivantes jusqu'au remboursement total de la dette. Le total du remboursement annuel en capital s'élèverait alors à 2.096 K€.

- Emprunts d'acquisition de KARIBU

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009 (protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gélées jusqu'au 31 janvier 2010 (Cf. note I-1, point I).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociation avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31/01/2011 (Cf. note I-2, point A).

Au 30 septembre 2009, l'accord de prolongation du gel, jusqu'au 31/01/2011, des échéances de remboursement n'étant pas obtenu, les emprunts d'acquisition de Karibu sont classés en « Passifs courants » dans les comptes.

Aucun nouvel échéancier n'est, pour l'instant, négocié.

Au cas où, à l'issue de la période de gel, les remboursements reprenaient selon le calendrier initial, des échéances trimestrielles en capital de 502 K€ seraient à payer les 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 octobre des années suivantes jusqu'au remboursement total de la dette. Le total du remboursement annuel en capital s'élèverait alors à 2.008 K€.

► **Autres dettes financières**

Le poste est composé des prêts en comptes courants de D&P PME IV et EFFI INVEST I pour 2.480 K€ et des intérêts courus et soldes de banques pour 2.079 K€.

- Emprunt D&P PME IV & EFFI INVEST I

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

Le contrat de prêt est conclu pour une durée limitée expirant le 31 décembre 2009. Il est stipulé que le remboursement du prêt peut s'effectuer à tout moment à l'initiative de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en compte courant d'associés (Cf. note I-1, point I).

► Groupe et associés

Le poste est constitué du compte courant de la SCI Bois de la Pie (935 K€) et de la dette d'intégration fiscale vis à vis d'Optimis (257 K€).

C- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1- Produits d'Exploitation

La nature des produits de OLIN SA en 2009 et 2008 est la suivante :

Au 30 septembre 2009

Structure des produits de OLIN SA	Nature	Mt K€	%
Management Fees	Interco	940	98,02%
	Hors		
Autres Produits	Groupe	19	1,98%
Total		959	100,00%

Au 30 septembre 2008

Structure des produits de OLIN SA	Nature	Mt K€	%
Management Fees	Interco	1 006	60,93%
Location gérance	Interco	195	11,81%
	Hors		
Loyer	Groupe	410	24,83%
Autres refacturations	Interco	40	2,42%
Total		1 651	100,00%

Suite à la cession du bâtiment de Lille au cours de l'exercice 2008, aucun loyer n'est perçu pour l'exercice 2008/2009.

Par ailleurs, le fonds de commerce, donné en location gérance jusqu'au 30 juin 2008 à Olin Jardinage, a été cédé à INTERMAS le 3 juillet 2008.

2- Résultat financier

Le détail du résultat financier est le suivant :

► Détail du résultat financier au 30 septembre 2009

(en milliers d'euros)

Charges et produits financiers	Charges	Produits	Résultat
Intérêts groupe	40	1 585	1 545
Abandons de comptes courants filiales conservées	24 920	0	-24 920
Abandons de comptes courants filiales cédées	1 507		-1 507
Dividendes	0	0	0
Provisions sur comptes courants et garantie Ntunisie	723	24 939	24 216
Total Groupe	27 190	26 524	-666
Intérêts et écarts de change	1 732	48	-1 684
Provision créance sur cession de titres et autres	204	0	-204
Provision perte sur contrats à terme	0	135	135
Total Hors Groupe	1 936	183	-1 753
Total	29 126	26 707	-2 419

► Détail du résultat financier au 30 septembre 2008

(en milliers d'euros)

Charges financières	Charges	Produits	Résultat
Intérêts groupe	42	1 358	1 316
Dividendes	0	685	685
Provisions sur titres	317	3 130	2 813
Provisions sur comptes courants	21 095	2 173	-18 922
Total Groupe	21 454	7 346	-14 108
Intérêts et écarts de change	3 035	212	-2 823
Provision créance sur cession de titres	404	0	-404
Provision perte sur contrats à terme	135	0	-135
Total Hors Groupe	3 574	212	-3 362
Total	25 028	7 558	-17 470

3- Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction et de Contrôle

Le montant global des rémunérations brutes versées (hors indemnités de départ) aux dirigeants est de 587 K€ pour l'exercice 2008/2009 et de 1.222 K€ pour l'exercice 2007/2008.

4- Stock Options

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le Directoire a attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Le bénéficiaire pourra lever ses options au plus tôt 2 ans et au plus tard 5 ans à compter de la date d'attribution qui est le 13.04.2006. Les options donneraient droit à souscrire à 53.628 actions.

Conformément aux dispositions légales, le prix d'exercice de ces options est fixé à 28,79 €, soit la moyenne des cours cotés de l'action OLIN SA aux vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options.

Compte tenu des cours de l'action lors de l'attribution des options, les options attribuées n'avaient pas de juste valeur et n'ont pas fait l'objet de traitement en comptabilité.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	30/03/2006
Date du directoire	13/04/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	53 628

Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par	
- Jean-Luc HEYMANS	53 628
- Autres	0
Point de départ d'exercice des options	12/04/2008
Date d'expiration	12/04/2011
Prix de souscription ou d'achat	28,79
Modalités d'exercice	n/a
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2009	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achats d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	53 628

5- Effectif moyen et rémunération des 5 personnes les mieux payées

OLIN SA a employé au cours de l'exercice 2008/2009 un effectif moyen de 5 personnes, toutes avec un statut de cadre.

L'effectif moyen était de 8 personnes sur l'exercice 2007/2008.

6- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	-3 333	0	-3 333
Résultat exceptionnel	-1 398	0	-1 398
Résultat comptable	-4 731	0	-4 731

Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice clos au 30/09/2009.

Il est rappelé que OLIN SA a conclu une convention d'intégration fiscale avec certaines de ses filiales.

7- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 30/09/2009 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

Eléments exceptionnels	Charges	Produits
Litiges salariés	331	
Abandons comptes courants - sociétés cédées	1 488	
Sortie des titres Nortène Ltd	1 467	
Passation en perte de la créance sur PH France	354	
Pénalités diverses	22	
Autres éléments exceptionnels		16
Reprise de provision sur la créance PH France		354
Reprise de provision sur les titres Nortène Ltd		1 467
Reprise de provision litiges salariés		237
Reprise de provision Affaire PH France - Litige qté		190
Total	3 662	2 264

Le résultat exceptionnel au 30/09/2008 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

Eléments exceptionnels en K€	Charges	Produits
Litiges salariés	46	0
Pénalités sociales	4	0
Litiges commerciaux	29	0
Cession à Intermas	476	2 699
Cession de l'immeuble de Lille	295	3 100
Sorties d'immobilisations financières	5 197	784
Total	6 047	6 583

IV- AUTRES INFORMATIONS :

1- Montants concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)

OLIN SA 30-09-2009	ACTIF		PASSIF	
	Créances	CC actifs	Dettes	CC passifs
OLIN JARDINAGE			17	
KARIBU	337			
NORTLAND		184		
OLIN PRO		1 198		
NORTENE TUNISIE		658		
OPTIMIS				
OPTIMIS - Cpte Int. Fiscale				257
SCI BOIS DE LA PIE			40	935
TRENT		146		
T.J.D		12		
UBBINK BV	356		5	
Totaux	693	2 198	62	1 192

(en milliers d'euros)

OLIN SA 30-09-2009	PRODUITS			CHARGES		
Détail des interco-résultat	Prestations	Produits Fi	Dividendes	Services ext	Charges Fi	Abandons cc fin.
OLIN JARDINAGE	21	997				16 622
KARIBU	337					
NORTLAND		207				3 450
OLIN PRO		45				283
OPTIMIS		60				1 280
SCI BOIS DE LA PIE					40	
TRENT		67				1 000
T.J.D		135				2 285
UBBINK BV	582	74	0			
Totaux	940	1 585	0	0	40	24 920

2- Engagements en matière de retraite

Les salariés bénéficient, à l'occasion de leur départ à la retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté. Cette allocation est calculée en fonction des dispositions de la convention collective de la Plasturgie, en tenant compte de l'espérance de vie des salariés, de l'ancienneté et de la pyramide des âges.

Le montant de l'engagement de retraite au 30 septembre 2009 est de 11 K€.

3- Droit Individuel à la formation

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) représentait au 30/09/2009 un volume de 375 heures. Aucun droit au DIF n'a été utilisé sur l'exercice clos au 30/09/2009.

4- Engagements donnés

A- Nantissements & hypothèques

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par OLIN SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.

- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les CT impayés.

- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du CT (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.

- Caution au profit de la BNP Paribas pour le compte de NORTENE TUNISIE à hauteur de 607 K€.

B- Autres engagements

Engagement de OLIN SA vis à vis du vendeur de Karibu, de rembourser ou faire rembourser par Karibu, au plus tard le 31 mars 2010 si les covenants bancaires le permettent, le prêt de 1 million d'€ qu'il a consenti à cette dernière.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Engagements	30/09/2009	30/09/2008
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles		
(1)	13 050	15 024
Nantissement des Titres Karibu (2)	10 225	9 425
Nantissement des Titres Nortland (3)	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 825	2 972
Nantissement de la Marque Akanua (4)	OUI	OUI
Hypothèque Bâtiment de Lille	N/A	2 627
Avals, cautions et garanties données	0	195
Cautions loyer Logiland (bail 8ans à/c 01/02/07) (5)	0	195
Autres engagement donnés	1 000	1 000
Engagement de remboursement du prêt S&B	1 000	1 000
Total	14 050	16 219

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(4) Actif non valorisé en comptabilité

(5) Olin a obtenu la mainlevée pour cet engagement à compter du 31 décembre 2008

5- Actifs et passifs éventuels

A- Actifs éventuels

Au 30 septembre 2009, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

- OLIN est titulaire d'une garantie de passifs de 442 K€ relative à l'acquisition de UBBINK GARDEN BV. OLIN a introduit au cours des exercices antérieurs plusieurs actions judiciaires ou pénales dans l'objectif de recouvrer cette somme. Un montant de 147 K€ a été recouvrée au cours de l'exercice 2008/2009.

Un actif éventuel de 295 K€ subsiste toujours au 30/09/2009.

- OLIN SA a accumulé des déficits reportables importants. L'imputation de ces déficits sur de futures bases d'impôts n'est pas démontrée à ce jour.

B- Passifs éventuels

La société n'a pas identifié de nouveaux passifs éventuels au 30 septembre 2009.
Les passifs éventuels décrits dans les états financiers antérieurs ont été soldés comme suit :

a- Clause de Earn Out pour l'acquisition de Karibu :

La clause de earn-out concernant l'acquisition de Karibu a été soldée au cours du dernier trimestre 2009.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€ Cette somme est inscrite en dettes fournisseurs au 30 septembre 2009. Elle a été réglée en novembre 2009.

b- Litige Plymouth

Le litige Plymouth n'a pas connu d'évolution depuis plusieurs années. En conséquence, à la clôture du 30/09/09, OLIN a considéré que le risque lié à ce litige est désormais soldé.

6- Honoraires des Commissaires aux comptesExercice 2008-2009

Au 30-09-2009	GRANT THORNTON		KPMG	
	Montant €	%	Montant €	%
Audit				
Certification des comptes	47 100	50,00%	47 100	50,00%
Sous-Total	47 100	50,00%	47 100	50,00%
Autres prestations				
Honoraires Opérations financières	10 000	50,00%	10 000	50,00%
Sous-Total	10 000	50,00%	10 000	50,00%
TOTAL GENERAL	57 100	50,00%	57 100	50,00%

Exercice 2007-2008

Au 30-09-2008	GRANT THORNTON		KPMG	
	Montant €	%	Montant €	%
Audit				
Certification des comptes	60 000	50,00%	60 000	50,00%
Sous-Total	60 000	50,00%	60 000	50,00%
Autres prestations				
Honoraires Opérations financières	31 525	50,02%	31 500	49,98%
Sous-Total	31 525	50,02%	31 500	49,98%
TOTAL GENERAL	91 525	50,01%	91 500	49,99%

CHAPITRE 6. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA AU 30 SEPTEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I-Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Continuité d'exploitation » figurant dans le chapitre I « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe dans laquelle il est exposé la situation de la société au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

II-Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 30 septembre 2009. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte incertain que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3 « Continuité d'exploitation » figurant dans le chapitre I « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe expose la situation de la société au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation. Sur la

base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que cette note donne une information appropriée.

Le principe de suivi de la valeur d'inventaire des titres de participation est exposé dans la note 2 « Immobilisations financières » figurant dans le chapitre III « Informations relatives au bilan et au compte de résultat » de l'annexe. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode mise en œuvre, apprécié les données et hypothèses utilisées et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III-Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 janvier 2010

Paris, le 29 janvier 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
*Membre français de Grant Thornton
International*

Jean-Marc Discours
Associé

Laurent Bouby
Associé

